



Institution Interdépartementale du
Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN)

SAGE Sèvre Nantaise
Diagnostic environnemental
—
Inventaire des Haies
RAPPORT
—
Commune de VIEILLEVIGNE



Inventaire réalisé par ATLAM Bureau d'études
Chargée de mission : Pascale HERVOUET LAGADIC, gérante du bureau d'études
(phase de terrain réalisée en juin 2011 et juillet 2011)



Sommaire

1) LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE	P.02		
1.1 – LES DISPOSITIONS DU SAGE SEVRE NANTAISE	P.02		
1.2 – LA FINALITE DU DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENT.	P.03		
- L'intégration dans les documents du SAGE	P.03		
- L'intégration dans le document d'urbanisme	P.03		
1.3 – LES ENJEUX DE CONSERVATION DES HAIES	P.04		
2) LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC	P.07		
2.1 – UNE DEMARCHE UNIQUE A L'ECHELLE DU SAGE	P.07		
2.2 – LE GROUPE LOCAL DE PILOTAGE	P.07		
- Composition du groupe	P.08		
- Réunions du groupe	P.09		
3) LE CONTEXTE COMMUNAL	P.11		
3.1 – LE CONTEXTE GEOGRAPHIQUE	P.11		
3.2 – LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE ET URBAIN	P.11		
<i>Carte n°1 : Situation départementale</i>	P.11		
<i>Carte n°2 : Situation dans le périmètre SAGE</i>	P.11		
3.3 – LE CONTEXTE PHYSIQUE	P.12		
- La Géologie	P.12		
- La topographie	P.12		
<i>Carte n°3 : Topographie – Bassins versants</i>	P.12		
- Le réseau hydrographique	P.13		
- Les zones humides	P.14		
<i>Carte n°4 : Inventaire des zones humides</i>	P.14		
4) LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE	P.15		
4.1 – LA PRELOCALISATION DES HAIES	P.15		
<i>Carte n°5 : Pré-localisation des haies</i>	P.15		
4.2 – LA TYPOLOGIE DES HAIES	P.16		
4.3 – LA CARACTERISATION DES HAIES	P.19		
4.4 – LA CARTOGRAPHIE DE L'INVENTAIRE	P.20		
<i>Carte n°6 : Planches de l'atlas cartographique</i>	P.20		
5) LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE	P.21		
5.1 – LA DENSITE BOCAGERE COMMUNALE	P.21		
5.2 – LA REPARTITION DES HAIES	P.22		
5.3 – LA TYPOLOGIE DES HAIES	P.24		
<i>Carte n°7 : Typologie des haies</i>	P.26		
5.4 – LA COMPOSITION ET L'ETAT DES HAIES	P.27		
5.5 – LA VEGETATION COMPLEMENTAIRE AUX HAIES	P.28		
5.6 – LES ENJEUX DES HAIES	P.30		
<i>Carte n°8 : Enjeux des haies</i>	P.33		
5.7 – LES HAIES ET LES ZONES HUMIDES	P.34		
6) LES MESURES ET ORIENTATIONS DE GESTION	P.35		
6.1 – LES MESURES DU DOCUMENT D'URBANISME ACTUEL	P.35		
<i>Carte n°9 : Les espaces boisés classés du POS actuel I</i>	P.35		
6.2 – LES MESURES A INSCRIRE AU DOCUMENT D'URBANISME A L'ETUDE	P.35		
<i>Carte n°10 : Propositions de restructuration de la trame bocagère</i>	P.37		
7) RESUME	P.38		

Les inventaires de terrain et la rédaction du dossier ont été réalisés par Pascale HERVOUET-LAGADIC gérante du bureau d'études ATLAM.
La saisie des données informatiques a été réalisée par Fabien CLAIREAU – technicien environnement au bureau d'études ATLAM.

1 – LE CONTEXTE DE L'INVENTAIRE

1.1 – Les dispositions du SAGE Sèvre Nantaise

Le SAGE Sèvre Nantaise, initié en 1998 et approuvé par Arrêté Préfectoral en date du 25 février 2005, est établi autour de six objectifs fondamentaux :

- Reconquérir la qualité de l'eau brute, par la maîtrise des rejets ponctuels et des pollutions diffuses ;
- Maintenir, préserver, développer la diversité de la ressource en eau (qualité, quantité, continuité hydraulique) ;
- Sensibiliser, informer, former et responsabiliser ;
- Maintenir, préserver, développer la diversité des milieux aquatiques, du patrimoine biologique et historique lié à l'eau ;
- Prévenir et gérer les risques d'inondations ;
- Favoriser la concertation autour des sites touristiques (équilibre entre les différents usages).

Dans ce contexte et compte tenu des enjeux que représentent les zones humides et la trame bocagère vis-à-vis de la gestion et de la qualité de l'eau, la Commission Locale de l'Eau du SAGE (CLE) s'est fixée pour objectif le maintien et la préservation de ces milieux et a proposé aux communes de réaliser un diagnostic environnemental de leur territoire, afin de l'inclure dans les zonages réglementaires.

Ce diagnostic comprend :

- Un inventaire des zones humides.
Compte tenu de la localisation de la commune de Vieillevigne sur deux bassins versants (bassin de La Sèvre Nantaise et bassin de Grand Lieu), cet inventaire a été réalisé dans le cadre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu, par le Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu.
Les résultats de cet inventaire, présentés en 2010, sont repris dans cette étude.
- Un inventaire des haies, objet de ce dossier.

1.2 – La finalité du diagnostic environnemental

L'intégration dans les documents du SAGE

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et son décret d'application n°2007-1213 du 10 août 2007 ont modifié la procédure et renforcé le contenu des SAGE qui, à partir du 31 décembre 2012, devront être constitués de deux documents principaux :

- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), opposable aux décisions administratives, définissant les objectifs du SAGE.
- Le règlement, opposable aux décisions administratives et aux tiers.

Les SAGE devront également être mis en conformité avec les SDAGE avant fin 2012.

Le diagnostic environnemental contribue également à donner une connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant, par l'identification des zones humides et des haies.

L'intégration dans le document d'urbanisme

Pour répondre aux articles L. 122-1, L. 123-1 et L. 124-2 du code de l'urbanisme, les documents de programmation tels que les SCOT, PLU et cartes communales, doivent être compatibles avec les SDAGE et SAGE correspondant.

Ainsi ces mesures visent à ce que les communes aient une meilleure connaissance de leur territoire et en assure au mieux leur développement, dans un but de gestion de la ressource en eau.

Si les haies constituent des milieux à enjeux forts, de par leurs fonctions hydrologiques, paysagères et biologiques, leur prise en compte ou protection n'est cependant inscrite, contrairement aux zones humides, dans aucune loi ou directive.

En outre, au même titre que les boisements, les haies peuvent bénéficier de mesures de protection dans le cadre de leur inscription dans le document d'urbanisme de la commune, sous deux formes :

- Article L. 123-1 7^{ème} alinéa du code de l'urbanisme (Loi Paysage).
Cette mesure permet d'identifier certains éléments du paysage, dont les haies, pouvant bénéficier de prescriptions assurant leur protection.
Cette disposition impose le dépôt d'une déclaration en mairie, avant toute suppression de haie et sous réserve d'un accord. Des modifications sont en conséquence possibles, mais après autorisation du Maire.
- Article L. 130-1 du code de l'urbanisme (Espace Boisé Classé).
Les communes peuvent classer les haies, au même titre que les boisements, en Espace Boisé Classé. Les éléments identifiés en tant que tel font l'objet d'un article spécifique du règlement.
Les coupes ou abattages d'arbres classés font l'objet d'une déclaration.
Seule une procédure de révision du PLU peut remettre en cause le classement.

1.3 – Les enjeux de conservation des haies

Les haies peuvent se définir comme un alignement d'arbres et/ou d'arbustes.

Les caractéristiques et la densité de la végétation permettent d'en distinguer plusieurs types.

Les haies peuvent ou non être implantées sur talus, les talus sont rares sur la commune de Vieillevigne.

Les haies, de par les différentes fonctions qu'elles assument, constituent des milieux d'intérêt qu'il convient de connaître et de préserver.

Cette prise de conscience s'est révélée depuis les années 70 (1^{ères} études de recherches par l'INRA et le CNRS), suite au constat d'éclatement, voire de disparition des structures bocagères, notamment dans le cadre des opérations de remembrement.

Les différentes fonctions associées aux haies sont les suivantes :

⇒ **Fonction hydrologique**

- Limitation du ruissellement.
- Infiltration de l'eau dans le sol.
- Limitation de l'érosion des sols.

Les haies assurant cette fonction sont :

- Les haies bordant les cours d'eau (ripisylves) et écoulements
- Les haies formant les ceintures de vallées, souvent implantées sur dénivellations et formant la limites terres de cultures / prés.
- Les haies perpendiculaires aux versants.

Le choix de réaliser l'inventaire des haies, en complément des zones humides, est donc bien un enjeu majeur pour la gestion de l'eau, et constitue une réponse aux objectifs du SAGE.

⇒ **Fonction climatique**

- Effet brise-vent.
- Régulation thermique.

Cette fonction contribue à :

- Protection du bétail
- Amélioration des rendements.

Les haies assurant cette fonction sont composées de plusieurs strates de végétation, constituent des lignes continues, ayant une orientation nord/sud ou nord/ouest – sud/est.

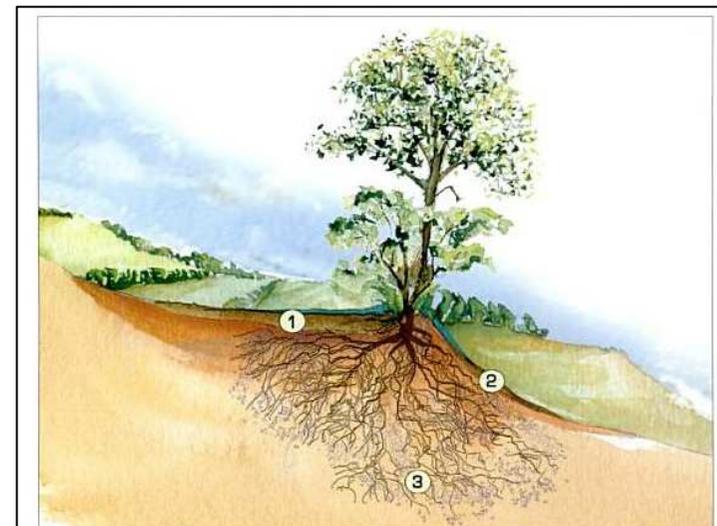


Figure 3-1. Influence d'une haie talus sur la composition du sol. En amont de la haie, le talus va retenir les éléments organiques emportés par les eaux (1). La profondeur de sol à l'amont peut être supérieure de plusieurs dizaines de centimètres à celle de l'aval (2). L'enracinement des arbres facilite l'infiltration de l'eau et le stockage de carbone en profondeur grâce à décomposition des racines fines annuelles (3). Cet effet racinaire stimule la vie biologique des sols (champignons, bactéries et pédofaune) ce qui améliore la structure des sols aux abords de la haie.

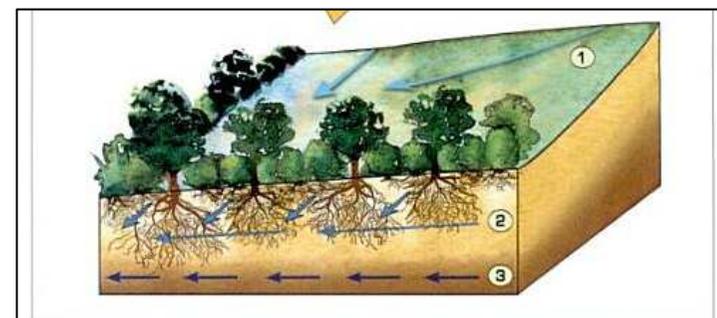


Figure 3-3. Effet de l'aménagement global sur les écoulements. La disposition d'un maillage bocager permet de constituer des voies sans issues pour l'eau qui arrive (1), la forçant ainsi à s'infiltrer dans le sol (2). Néanmoins, selon le contexte pédologique, une partie de l'eau peut s'écouler sous la zone racinaire des arbres, notamment lorsque ceux-ci sont peu développés (3).

Extrait de : Les haies rurales – Rôle Création Entretien –
Fabien Liagre – Edition France Agricole

⇒ **Fonction biologique :**

- Zone d'habitat et d'alimentation pour une faune diversifiée.
- Enrichissement du sol par l'apport en matière organique.
- Fonction de corridor écologique (lien entre différents espaces ou habitats naturels).

L'intérêt faunistique des haies est lié notamment à leur densité et leur diversité végétale, il augmente en présence des 3 strates de végétation.

La présence d'un talus, sur lequel se développe une strate herbacée, contribue également à enrichir les haies.

Par ailleurs, les haies à arbres taillés en têtards, présentant des cavités, se révèlent comme des sites particulièrement favorables à l'avifaune (oiseaux nocturnes notamment), aux chiroptères, ainsi qu'aux coléoptères (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne du chêne, par exemple).

⇒ **Fonction paysagère :**

- Composante du paysage.
- Amélioration du cadre de vie.
- Soulignement du relief.
- Jeu de perspectives.
- Intégration des bâtiments agricoles.
- Création de repères (en espace ouvert).

⇒ **Fonction économique :**

- Production de bois (économie en expansion).
- Production de fruits et de fourrage

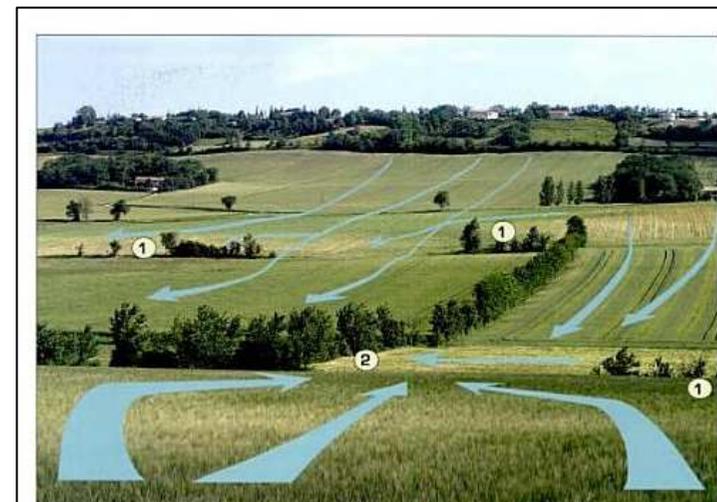


Figure 3-2. Circulation de l'eau dans un paysage avec bocage dégradé. Les résidus de haies ne font que détourner les flux d'eau en les concentrant (1). Des haies disposées contre le sens de la pente secondaire permettent de piéger l'eau mais restent moins efficaces si elles ne sont pas conçues comme une voie sans issue pour l'eau qui arrive (2). Dans ce type de paysage de bocage dégradé, la circulation de l'eau est moins freinée et emprunte rapidement des cheminements privilégiés.

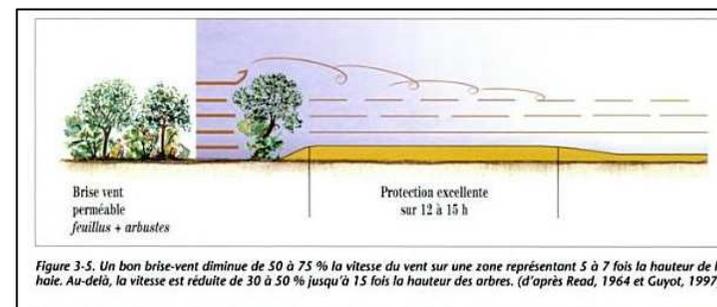


Figure 3-5. Un bon brise-vent diminue de 50 à 75 % la vitesse du vent sur une zone représentant 5 à 7 fois la hauteur de la haie. Au-delà, la vitesse est réduite de 30 à 50 % jusqu'à 15 fois la hauteur des arbres. (d'après Read, 1964 et Guyot, 1997).

2 – LA DEMARCHE DU DIAGNOSTIC

2.1 – Une méthode unique à l'échelle du SAGE

Afin d'avoir un diagnostic cohérent sur l'ensemble du périmètre du SAGE Sèvre Nantaise, la CLE du SAGE a adopté une méthode pour la réalisation du diagnostic environnemental le 8 février 2008.

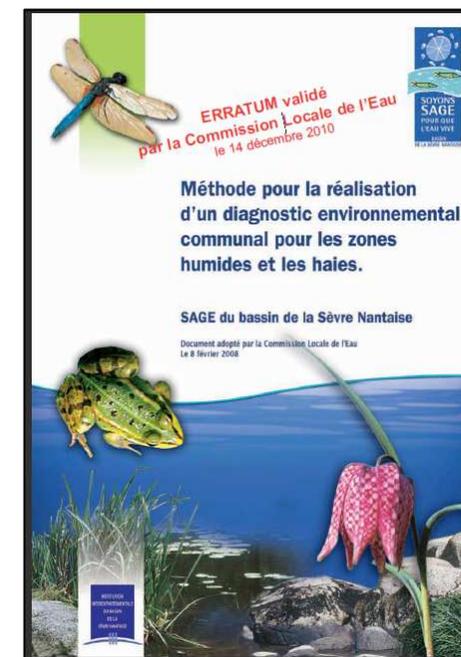
La démarche, telle que définie par la CLE, s'articule autour de deux axes :

- L'étude de diagnostic (inventaire des zones humides et des haies) proprement dit.
- La concertation locale, par la constitution d'un groupe local de pilotage, afin de :
 - Permettre une prise de conscience sur l'enjeu que représentent ces milieux et ainsi assurer leur protection.
 - Assurer une concertation et confronter les différents intérêts locaux.
 - Apporter les éléments de savoir local.
 - Valider les inventaires et les mesures de gestion qui pourraient être appliquées.
 - Faciliter l'appropriation de cette problématique, par le plus grand nombre.

2.2 – Le groupe local de pilotage

La démarche de concertation validée par le CLE s'appuie sur la constitution d'un groupe local de pilotage.

Le groupe de suivi de l'inventaire des haies est le même que le groupe de suivi de l'inventaire des zones humides.



Composition du groupe

Le groupe local de pilotage doit être le plus représentatif des différents utilisateurs du milieu. Il se compose, dans la mesure du possible, de :

- un ou plusieurs élus, dont le maire,
- plusieurs exploitants agricoles,
- des représentants de la propriété foncière, et associations foncières
- des représentants d'association de chasse, de pêche, de protection de la nature,
- des représentants des Institutions de bassins versants et des services de l'état.

Sur la commune de Vieillevigne, le groupe est constitué des membres suivants :

Madame Nelly SORIN	Maire
Monsieur Daniel BONNET	1 ^{er} Adjoint
Monsieur Didier HERY	Conseiller municipal
Madame Astrid GADET ou Mademoiselle Eloïse BLAZY	Institution Inter Départementale de la Sèvre Nantaise
Monsieur Michel SENARD	Agriculteur
Monsieur Vincent AIRIAU	Agricultrice
Monsieur Patrice LAMY	Agriculteur
Monsieur Alain BRETIN	Agriculteur
Monsieur Alain GUILLET	Agriculteur
Monsieur Jean-Claude BONNET	Agriculteur
Monsieur Philippe GUERIN	Agriculteur
Monsieur Daniel BLAIN	Agriculteur
Monsieur Jean-Joseph AIRIAU	
Monsieur Jean-Claude NAULIN	Agriculteur
Monsieur Joseph PETIT	Président AFR
Monsieur Guy GABORIAU	Naturaliste
Monsieur Gérard RICHARD	Chasseur
Monsieur PASQUEREAU ou Monsieur MORICEAU	DDTM
Monsieur Ludovic ANIZON	Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu
Monsieur Anthony YOX	Mairie

Réunions du groupe

Dans le cadre de l'inventaire des haies, trois réunions de groupe ont été organisées :

➤ **1^{ère} réunion du 6 avril 2011 :**

Ordre du jour :

- Rappel du contexte de l'inventaire des haies, dans le cadre du SAGE Sèvre Nantaise.
- Présentation des fonctions et des enjeux des haies.
- Présentation de la méthodologie d'inventaire des haies adoptée par la CLE.
- Recueil de données d'information locale : contexte communal, densité bocagère et évolution, travaux réalisés ayant une incidence sur la trame bocagère (remembrement, travaux hydrauliques et de drainage, programme de plantations)...

Suite à donner :

L'animatrice du SAGE Sèvre Nantaise, présente à la réunion, a insisté sur la nécessité de bien établir le lien entre zones humides et structure bocagère et l'intérêt d'identifier également les arbres isolés.

Après échange et recueil d'informations, il est convenu que la commune fournisse au bureau une attestation lui permettant de justifier sa présence sur les propriétés privées.

Le bureau d'études a recueilli les coordonnées des différents partenaires et organismes pouvant fournir des éléments ou supports d'étude : Syndicat du Bassin de Grand Lieu (inventaire des zones humides), Communauté de Communes de la Vallée de Clisson (document cadastraux).

Le bureau d'études s'engage ensuite à effectuer l'inventaire sur la période de juin.

➤ **2^{ème} réunion du 6 septembre 2011 :**

Ordre du jour :

- Présentation de l'inventaire des haies réalisé sur le terrain, en juin / juillet 2011.

Suite à donner :

La présentation de l'inventaire n'a pas suscité de remarques particulières.

En fin de réunion, il est retenu :

- Que le bureau d'étude propose un plan de classement de haies, par une hiérarchisation de leurs enjeux.
- Que les plans soient établis, pour une meilleure lisibilité, sur fond de plan cadastral.

- Que les plans fassent figurer : les cours d'eau et zones humides pour une étude des liens bocage / zones humides ainsi que les boisements, pour une meilleure compréhension des continuités végétales.
 - Que soit organisée une réunion conjointe, entre groupe de pilotage et commission d'urbanisme de la commune, afin d'échanger sur les modalités de classement des haies au PLU.
- **3^{ème} réunion du 25 octobre 2011**, en association avec la commission PLU du Conseil Municipal, et le cabinet d'urbaniste en charge de l'étude du PLU de la commune (Agence KESSLER) :

Ordre du jour :

- Présentation des enjeux des haies, par le bureau d'étude ATLAM (Pascale HERVOUET-LAGADIC).
- Présentation des différents outils de protection des haies, dans le cadre du PLU, par l'agence KESSLER (Elisabeth PARRAUD).
- Discussion autour des mesures de protection à retenir.

Suite à donner :

Après discussion et échange productif, entre les différents intervenants, il est retenu le principe de :

- Classer les haies en application de l'article L. 123-1 7^{ème} alinéa du code de l'urbanisme (Loi Paysage), qui permet une plus grande souplesse.
- Classer l'ensemble du linéaire de haies, compte tenu de la faible densité bocagère communale et de l'intérêt de préserver au mieux cette structure devenue très éclatée.

Pour compléter le plan de classement des haies selon leurs fonctions, il est demandé au bureau d'étude :

- D'apporter une hiérarchisation plus complète de la structure bocagère, car les haies à forts enjeux figurent bien (fonctions hydraulique et biologique, haies de bonne qualité), mais le linéaire de haies répertorié en "autres haies" reste trop important.
- De faire des propositions de renforcement ou de restructuration de la trame bocagère, en s'appuyant sur les corridors écologiques, en lien avec les vallées, les boisements et les zones humides.

Les feuilles de présence de ces réunions, ainsi que les documents présentés, sont joints en annexe du dossier.

3 – LE CONTEXTE COMMUNAL

3.1 – Le contexte géographique

La commune de Vieillevigne, d'une surface de 5 176 ha, se situe au sud du département de la Loire Atlantique, en limite de La Vendée, à 9km à l'ouest de Montaigu, 30 km au sud de Nantes et à 35km au nord de La Roche-sur-Yon. Elle s'inscrit :

- pour une petite partie, à l'est, dans le bassin versant de la Sèvre Nantaise, par l'intermédiaire du Blaison affluent de La Maine ;
- et pour une grande partie, à l'ouest, dans le bassin versant de Grand Lieu, par l'intermédiaire de L'Ognon et de L'Issoire, affluent de La Boulogne.

L'autoroute A83 (Nantes Niort) traverse la commune à l'est.

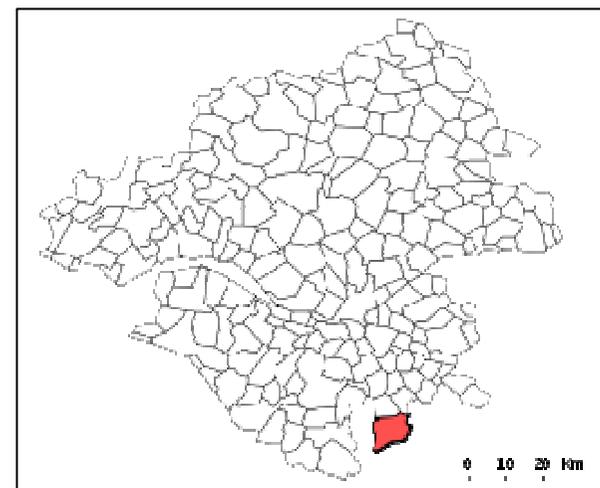
3.2 – Le contexte démographique et urbain

Vieillevigne est une commune de 3 861 habitants (recensement de 2008) qui, compte tenu de sa situation à mi-chemin entre Nantes et La Roche-sur-Yon, à l'interaction de 2 départements, ne cesse de croître depuis 1962 (2 788 habitants).

La commune comprend un bâti très important, réparti entre :

- L'agglomération, située en position relativement centrale du territoire communal, sur le versant ouest de L'Ognon et qui tend à se développer sur ses marges sud-ouest (La Croix Valton) et sud-est (L'Hommetière).
- De très nombreux lieux-dits.

CARTE N°1 – SITUATION DEPARTEMENTALE



CARTE N°2 – SITUATION DANS LE PERIMETRE SAGE SEVRE NANTAISE



Source : IIBSN - Périmètre du SAGE

3.3 – Le contexte physique

La géologie

La commune présente une géologie complexe, représentée principalement par :

- Des formations sédimentaires, au nord-est : formations sablo-argileuses à graviers et galets.
- Des formations métamorphiques, au sud et nord-ouest : méta-grauwackes, orthogneiss, amphibolites...

Ces formations donnent des sols argileux, avec des terres plus légères au nord-est. Dans ce contexte, de nombreuses parcelles ont été drainées dans les années 80, soit 75% de la SAU.

La topographie

Malgré un réseau hydrographique très développé, la commune présente une topographie dans l'ensemble très plane.

L'altitude de la commune s'établit autour de 35 / 45 mètres NGF.

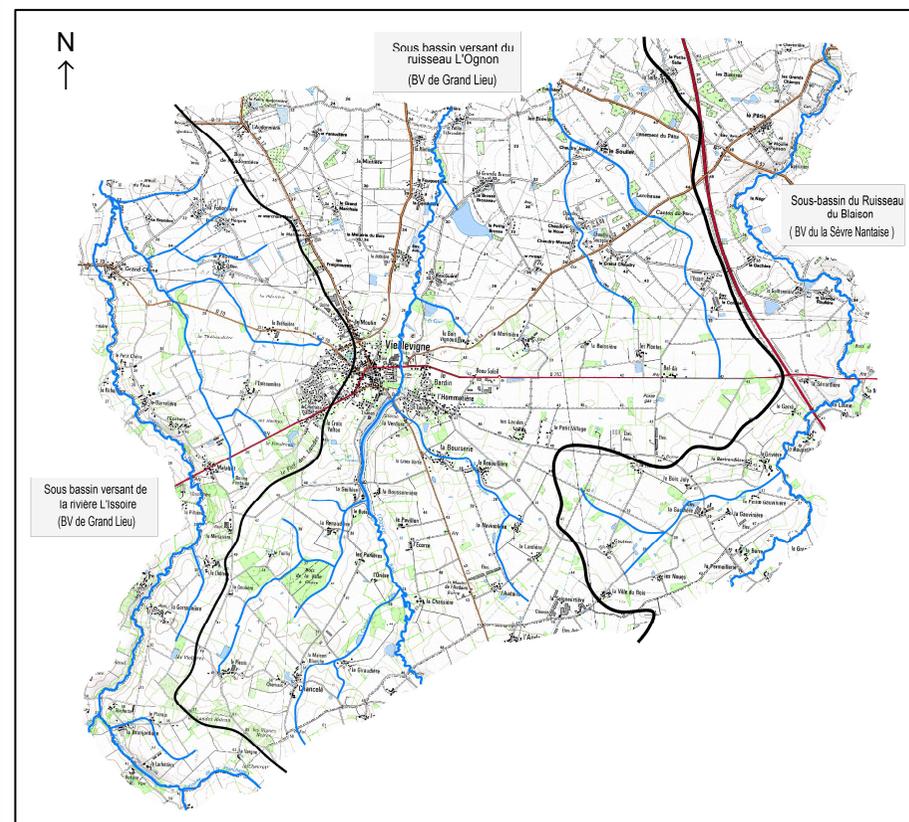
L'altitude maximale est de 53 et 52 mètres NGF au niveau du Moulin de L'Audaire et de Chancelé, au sud-ouest et l'altitude la plus basse est de 26 / 27 mètres NGF, à proximité du Grand Chêne, au nord-ouest.

Dans ce contexte, la plus grande partie du territoire se situe en contexte de plateau à pentes très faibles à nulles, et les vallées, peu marquées, présentent des versants très doux permettant la culture jusqu'aux cours d'eau.

Ponctuellement les pentes de versants s'accroissent dans la vallée de L'Issoire, ceci plus particulièrement :

- Entre Malabrit et la Barrelière,
- Entre La Branjardière et La Gorsonnière.

CARTE N°3 – TOPOGRAPHIE – BASSINS VERSANTS



Le réseau hydrographique

La commune de Vieillevigne présente un réseau hydrographique bien développé, représenté par 3 cours d'eau principaux d'écoulement sud-nord :

- Le Blaison, affluent de La Maine, qui se jette dans la Sèvre Nantaise. Ce cours d'eau forme la limite communale est.
- L'Ognon, qui se jette dans le lac de Grand Lieu. Ce cours d'eau traverse le territoire communal en son centre.
- L'Issoire, affluent de La Boulogne qui se jette dans le lac de Grand Lieu. Ce cours d'eau forme la limite communale ouest.

Ce réseau principal reçoit de nombreux cours d'eau affluents, et fossés remontant sur les plateaux :

- Bassin du Blaison : "ruisseau de La Gaudière", "ruisseau des Grands Champs" (appellations arbitraires).
- Bassin de L'Ognon : ruisseau du Chaudry, Le Marceau, Le Créchaud, "ruisseau du Plessis", "ruisseau du Grand Marchais" (appellations arbitraires).
- Bassin de L'Issoire : ruisseau de La Blanchette, "ruisseau du Château" (appellation arbitraire), ruisseau de La Filée.

Les cours d'eau principaux ont conservé un caractère méandré, naturel, avec une ripisylve abondante, composée de chêne, frêne, aulne, rarement de peupliers (Le Blaison, au sud de La Guérinière).

Au contraire, le réseau secondaire a totalement été refait (redressement et recalibrage) dans le cadre de l'opération de remembrement, ces travaux ont touché 80 km d'émissaires. Ces derniers se présentent en conséquence sous la forme de larges fossés, permettant l'assainissement des terres et le recueil des collecteurs de drainage. La végétation de bordure y a presque totalement disparu.



Ripisylve en bordure de L'Ognon
à proximité de Ruscouard



Ripisylve en bordure du Blaison
au niveau de La Gachère



Emissaire secondaire : La Renaudière

Ce réseau est complété par de très nombreux plans d'eau (étangs, mares) présents sur l'ensemble de la commune, dont deux principaux :

- Plan d'eau communal, sur L'Ognon, au sud du bourg,
- Etang d'irrigation de La Petite Brosse.

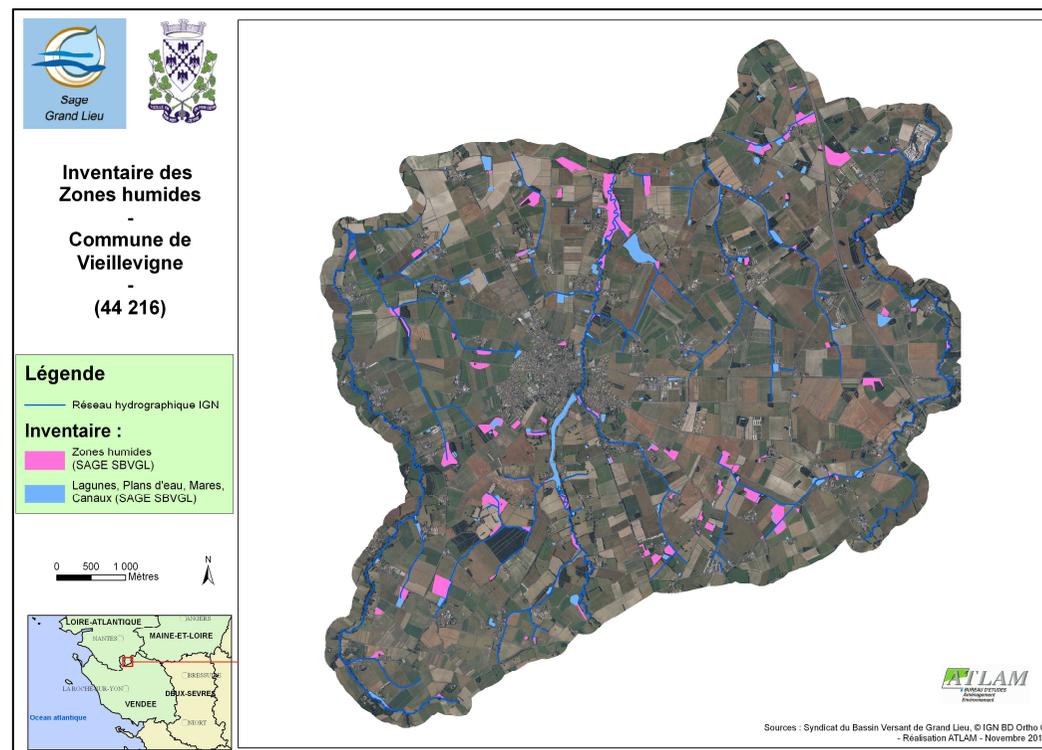
Les zones humides

L'inventaire, réalisé dans le cadre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu, par le Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu, durant l'année 2010, fait état d'une surface totale de 114,46 ha de zones humides sur la commune.

Ces zones se rapportent principalement à :

- Des boisements et pourtours d'étangs ou mares de têtes d'écoulements, secteurs de :
 - La Renoulière / L'Audaire / La Lardière / Gauron,
 - Le Plessis / La Gorsonnière / Le Plantis,
 - La Renaudière / Le Taillis / Malabrit,
 - L'Enteaumière / La Brétinière,
 - La Péraudière / Le Grand Marchais,
 - La Salle / Le Pâtis.
- Des parcelles de fonds de vallées :
 - de façon importante sur les secteurs de La Mintière / La Cantinière / La Petite Brosse ;
 - de façon plus ponctuelle, ailleurs.
- Les plans d'eau et mares.

CARTE N°4 – INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES



Les zones humides identifiées restent en conséquence éclatées et ne forment pas un réseau continu en lien avec le réseau hydrographique.

4 – LA METHODOLOGIE D'INVENTAIRE

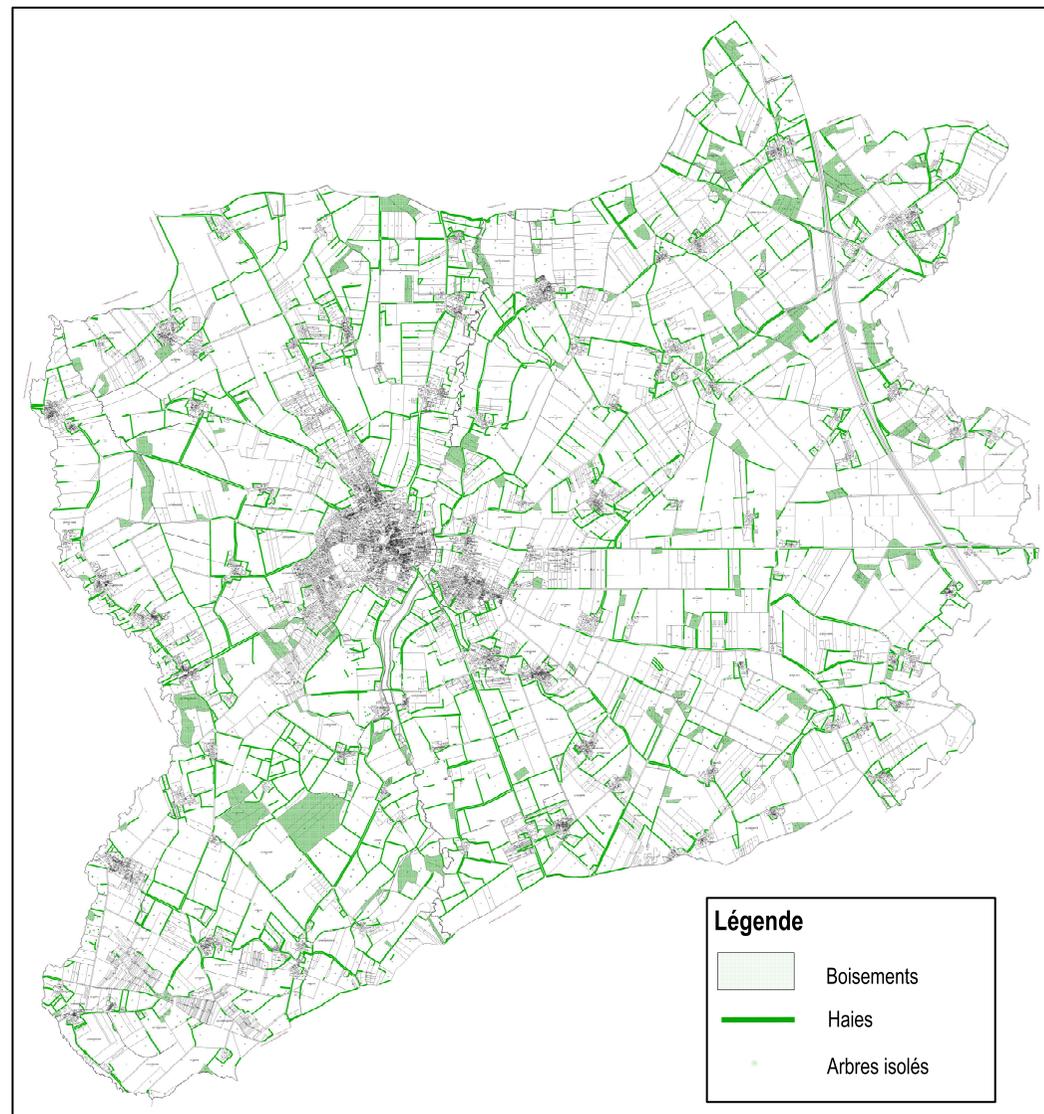
4.1 - La pré-localisation des haies

La pré-localisation consiste à préidentifier les haies, à partir de photographies aériennes, afin d'optimiser la phase ultérieure de terrain.

Pour une meilleure lecture de la trame végétale, les boisements sont également repérés.

La trame relevée reste à confirmer par les relevés de terrain.

CARTE N°5 –PRE-LOCALISATION DES HAIES



4.2 – La typologie des haies

La méthode SAGE identifie 7 types de haies, en se référant à la typologie définie par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) (Jacky Aubineau - 2003).

1 – La haie relictuelle (végétation arbustive à buissonnante)

Reliquat de quelques souches ou végétaux d'une ancienne haie, ou végétation ponctuelle spontanée.



2 – La haie relictuelle arborée (alignement d'arbres)

Haie n'ayant conservée que la végétation arborée, en raison notamment du passage des animaux de part et d'autre.

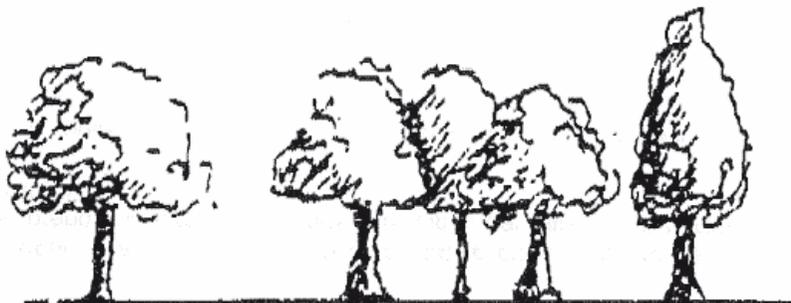


ILLUSTRATION SUR LA COMMUNE DE VIEILLEVIGNE

1 – Haie relictuelle (végétation arbustive à buissonnante)



2 – Haie relictuelle arborée (alignement d'arbres)



3 – La haie basse rectangulaire sans arbre

Haie buissonnante qui fait souvent l'objet d'une taille annuelle et d'une coupe sommitale.



4 – La haie basse rectangulaire avec arbres

Haie basse rectangulaire qui présente des arbres (haut jets ou têtards) plantés régulièrement.



5 – La haie arbustive haute

Haie vive, sans arbre, ou à un stade arbustif, gérée en haie haute.



3 – Haie basse rectangulaire sans arbre



4 – Haie basse rectangulaire avec arbres



5 – Haie arbustive haute



6 – La haie multistratée

Haie haute, composée des différentes strates, buissonnante, arbustive et arborée.



Les ripisylves, bien qu'elles ne présentent pas toujours toutes les strates végétales, entrent dans cette catégorie, en effet, elles ne peuvent être répertoriées dans les haies relictuelles arborées.

7 – La haie récente

Haie plantée.

La commune présente des plantations réalisées dans les années 80. Certaines, particulièrement bien développées, peuvent entrer dans la catégorie des haies arbustives, hautes.

Les haies horticoles (thuyas, lauriers...) ainsi que les alignements de peupliers entrent également dans cette catégorie.

6 – Haie multi-strates



7 – Haie récente



4.3 - La caractérisation des haies

Chaque haie fait l'objet d'une fiche d'identification :

- Typologie de la haie (tel que précisé précédemment).
- Localisation - Position topographique (plateau, versant, bord de cours d'eau).
- Perpendicularité de la haie vis-à-vis de la pente.
- Continuité de la haie.
- Connexion au réseau.
- Présence d'un talus.
- Présence d'un fossé.
- Qualité végétale
- Etat sanitaire.

Au regard de ces critères, les fonctions de la haie peuvent être déduites :

- Fonction hydraulique :
 - Haies bordant les émissaires hydrauliques.
 - Haies perpendiculaires aux pentes.
- Fonction biologique et paysagère :
 - Haies de belle venue.
 - Haies de belle qualité végétale.
- Fonction biologique majeure :
 - Haie de grande diversité végétale,
 - Haies multi-strates, dense sur talus.
 - Haies présentant des arbres à cavités.

4.4 - La cartographie de l'inventaire

L'ensemble des données de l'inventaire de terrain sont enregistrées sous SIG (Système d'informations géographique).

La cartographie des haies est réalisée à l'aide du logiciel ArcGIS 10.0, sur la base des orthophotos de 2009 et du cadastre communal.

De la saisie des données, deux cartes sont établies :

- Une carte sur laquelle figurent les haies identifiées selon leur typologie
- Une carte sur laquelle figurent les haies identifiées selon leurs enjeux (carte analytique de synthèse).

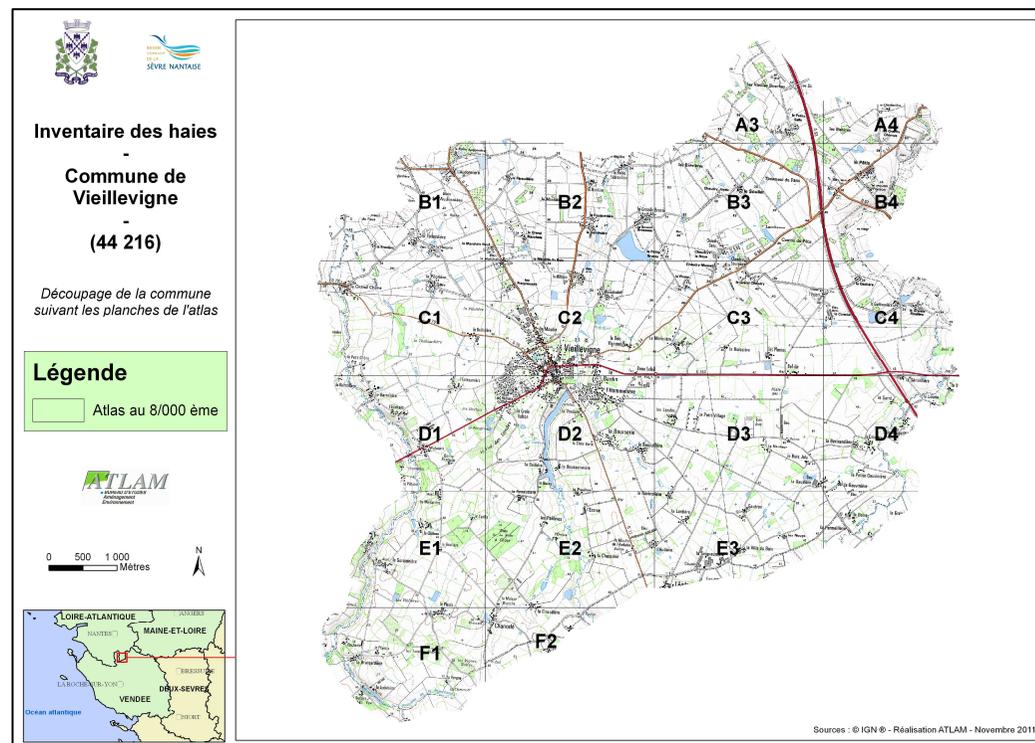
Sur ces cartes figurent, pour une meilleure lecture ou analyse :

- Le réseau hydrographique tel que figurant à l'IGN ou en lien avec les haies.
- Les zones humides telles qu'identifiées dans l'inventaire réalisé par le Syndicat du bassin versant de Grand Lieu.
- Les boisements, éléments importants pour l'étude des continuités végétales.

L'inventaire (typologie et enjeux) est présenté sous la forme de :

- Un atlas cartographique établi au 1/8 000.
- Un plan d'ensemble établi, compte tenu de la surface importante de la commune, au 1/10 000

CARTE N°6 – PLANCHES DE L'ATLAS CARTOGRAPHIQUE



5 – LES RESULTATS DE L'INVENTAIRE

5.1 - La densité bocagère communale

La commune de Vieillevigne présente aujourd'hui un maillage bocager dans l'ensemble déstructuré. Le linéaire total de haies est d'environ **208 km**, représentant une densité moyenne de **41 ml / ha**.

Cette situation s'explique notamment par la réalisation d'opérations de remembrement, une sur l'ensemble de la commune, dans les années 60, et une seconde liée à la construction de l'autoroute A83, dans les années 90. La commune présentait, par le passé, une structure bocagère très dense, refermant de petites parcelles (66 ares en moyenne avant remembrement). Ainsi, 690 km de haies ont été arasés dans le cadre de cette opération, et 85 ha de taillis.

Bien que le bocage de la commune apparaisse relativement ouvert, sa densité est cependant assez inégale d'un secteur à l'autre. Ainsi on retrouve :

- Des secteurs à densité plus importante qui, pour certains avaient été exclus de l'opération de remembrement. Ces derniers se localisent plus généralement sur la partie sud de la commune : La Boussonnière, La Chassière, Chancelé, Le Plessis, Le Taillis, La Renaudière, La Branjardière, La Lardière, Le Moulin de L'Audaire, La Bourserie, La Merlatière. Au nord de la commune, la trame bocagère ne se resserre qu'aux abords immédiats des lieux-dits : La Pilotière, L'Enteaumière, Le Grand Marchais, La Morinière, Chaudry, Le Soulier.

Un bocage dans l'ensemble déstructuré :
entre La Bourserie et L'Audaire



Des secteurs à plus forte densité bocagère :
La Croix Valton / La Seillère, La Chassière



- Des secteurs au contraire, très ouverts :
L'ouverture paysagère est plus significative au nord de la commune : de part et d'autre de l'autoroute, La Grande Brosse, Le Grand Chaudry, Le Cormier, La Boissière, L'Ecotais, La Mintière, La Miltière.
Au sud les secteurs ouverts sont plus ponctuels : La Gaudière, La Petite Gauvinière, Le Bois Joly, La Goulière, Le Château, Bonne Fontaine, La Renoulière, Les Landes, Bel Air, Gautron, Les Noues, La Luchésière.

5.2 - La répartition des haies

Bien que de densité inégale d'un secteur à l'autre, dans l'ensemble, le maillage bocager est établi en lien avec le réseau hydrographique principal, les voies, et le bâti.

Ainsi le réseau de haies est principalement représenté par :

- Des ripisylves bordant les cours d'eau principaux.
- Des haies situées en bordure des voies, souvent de belle qualité.
- Des haies relictuelles ou spontanées, situées en bordure de chemins (chemins de remembrement) et des émissaires hydrauliques, ou en limite des îlots de culture.
- Des haies encadrant les zones bâties.
- Des haies présentes au niveau des vallées, au niveau des zones les plus en pentes ou occupées par des prairies : La Branjardière / La Gorsonnière, Malabrit / La Barrelière (vallée de L'Issoire), L'Orière, La Chassière, La Mintière / La Cantinière (vallée de L'Ognon), Le Moulin Poisson, La Gachère, Le Garré, La Barre (vallée du Blaison).
- Des haies présentes autour des zones humides et des plans d'eau, avec une présence marquée du peuplier.

Des secteurs au contraire très ouverts :
Le Petit Chêne, Le Grand Chaudry.



Haies, souvent de qualité, présentes en bordure des voies :



L'Audonnière



La Pilotière



La Brétinière



L'Enteaumière



La Lardière



Chancelé

Densification autour du bâti, avec arbres de qualité : Le Pavillon, Le Marchais



Densification au niveau des vallées, ou milieux humides (plans d'eau) :
La Gorsonnière,



Haies relictuelles en limite d'îlots ou de chemins de remembrement



5.3 – La typologie des haies

Les haies ont été répertoriées selon la typologie présentée précédemment.

TYPES DE HAIES	LINEAIRES	%
Haies relictuelles	27 250 ml	13,10
Haies relictuelles arborées	14 250 ml	6,85
Haies basses sans arbres	25 100 ml	12,07
Haies basses avec arbres	1 000 ml	0,48
Haies arbustives hautes	55 350 ml	26,61
Haies multi-strates	64 600 ml	31,06
Haies récentes	20 450 ml	9,83
TOTAL	208 000 ml	100

Le bocage de Vieillevigne est plus particulièrement représenté par des haies arbustives et multi-strates (57,67%), formant des écrans souvent denses que l'on retrouve plus fréquemment en bordure des voies et autour du bâti.

La présence de ce type de haies, très lisibles dans le paysage, renforce la qualité du bocage de la commune, et minimise ou compense, de ce fait, sa faible densité.

A ces types de haies on pourrait ajouter les haies relictuelles arborées, qui constituent aussi des lignes végétales notables, souvent de bonne qualité (arbres bien développés).

Les haies arborées peuvent être composées d'arbres de haut jet (le plus souvent), mais aussi d'arbres têtards, relativement bien présents.

Haies multi-strates de qualité



Haies composées d'arbres de haut jet



Haie composée de têtards

Les haies relictuelles, buissonnantes à arbustives, sont également bien présentes, mais plus particulièrement en limite des îlots ou en bordure des émissaires et chemins de remembrement. Celles-ci, peu fournies, mériteraient, le plus souvent d'être renforcées.

Les haies basses sont peu représentées sur la commune, et encore moins les haies basses avec quelques arbres.

A l'issue des opérations de remembrement (remembrement de la totalité de la commune, puis remembrement lié à l'autoroute, au nord-est), un large programme de plantation de haies a été engagé sur la commune.

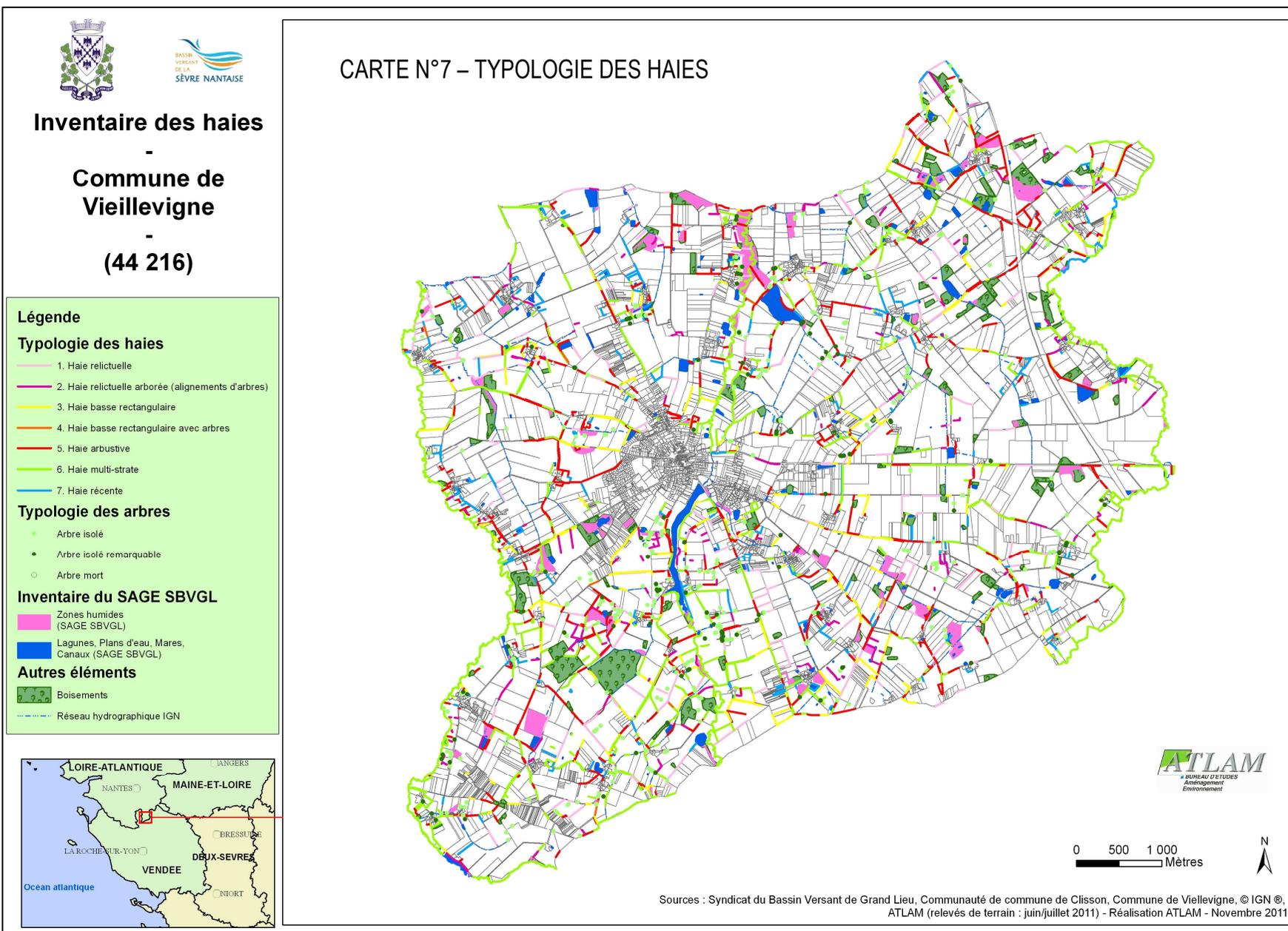
Cette réflexion a fait l'objet d'une étude en lien avec la Chambre d'Agriculture, en 1985 : Reconstitution d'un réseau de haies brise-vent et aménagement paysager d'une commune remembrée (mémoire de fin d'étude – Véronique Mathevon – ESA de Rennes).

Ces plantations sont aujourd'hui bien développées et s'assimilent à des haies arbustives (une grande partie a été classée dans cette catégorie) ; elles sont cependant reconnaissables par les espèces en place, peu présentes ou absentes des haies traditionnelles (charme, robinier, prunier myrobolan, genêt, cornouiller...).

Les haies de la commune sont rarement implantées sur talus.

Plantations de haies bien développées :
Secteur de Chaudry





5.4 – La composition et l'état des haies

La végétation du périmètre d'étude est caractérisée, comme celle de la majeure partie du bocage du sud de La Loire, par la présence marquée, pour les strates arborée et arbustive, du Chêne pédonculé (*Quercus robur*) et dans une moindre proportion du Chêne sessile (*Quercus petraea*). Le frêne est également bien représenté (*Fraxinus excelsior*).

La strate buissonnante est dominée par le Prunellier (*Prunus spinosa*) et l'Aubépine (*Crataegus monogyna*).

A ces principales essences s'ajoutent de nombreuses espèces, différemment représentées d'un secteur à l'autre :

- Strates arborée et arbustive :
 - orme champêtre (*Ulmus campestris*), localement présent à l'état de rejet ou dégradé : Le Château, Le Grand Chêne, Le Marchais, Ruscouard, La Morinière, Les Landes, La Lardièrre, La Grande Roulière.
 - érable champêtre (*Acer campestre*), assez bien représenté : La Croix Verte, L'Audonnière, Le Bois Vignaud,
 - robinier (*Robinia pseudoacacia*), rare : L'Essart.
 - alisier torminal (*Sorbus torminalis*),
 - merisier (*Prunus avium*),
 - houx (*Ilex aquifolium*),
 - noisetier (*Corylus avellana*),
 - aulne glutineux (*Alnus glutinosa*), en bordure des cours d'eau,
 - saule (*Salix sp*) en bordure des écoulements ou autour des plans d'eau.
- Strates buissonnante et herbacée :
 - troène commun (*Ligustrum vulgare*),
 - fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*),
 - cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*),
 - églantier (*Rosa canina*),
 - sureau noir (*Sambucus nigra*),
 - fragon (*Ruscus aculeatus*),
 - ronce (*Rubus sp.*),
 - ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), rare : Ruscouard.

A cette liste s'ajoutent :

- diverses plantes grimpantes : lierre (*Hedera helix*), chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), herbe aux femmes battues (*Tamus communis*), bryone (*Bryonia dioica*), houblon (*Humulus lupulus*), morelle douce-amère (*Solanum dulcamara*)...
- des essences introduites : peuplier (*Populus sp.*), autour des étangs ou des bâtiments d'exploitations, cupressus, thuyas et laurier, au niveau des clôtures des jardins et terrains d'agrément, prunier myrobolan au niveau des plantations.

L'état sanitaire des haies est dans l'ensemble bon, seules quelques haies apparaissent dégradées, correspondant aux haies composées d'orme, comme citées précédemment.

5.5 – La végétation complémentaire aux haies

La structure bocagère linéaire est notablement densifiée par la présence d'éléments de végétation complémentaires, représentés par :

⇒ **Les boisements**, qui représentent une surface totale d'environ 165 ha. Ceux-ci se répartissent sur l'ensemble du territoire communal, mais avec une plus forte densité de part et d'autre de l'autoroute, au nord-est, et sur la partie sud-ouest de la commune (Les Paillères). Ils se présentent sous la forme de massifs relativement importants, de bosquets isolés ou parfois de peupleraies.

⇒ **La végétation entourant les mares.**

Cette végétation, en majorité composée de saule n'a pas été relevée en tant que haies.

Boisement densifiant la structure bocagère : Les Paillères



Végétation autour d'une mare : La Boussonnière



⇒ **Les arbres isolés.**

De nombreux arbres isolés sont conservés en particulier autour des zones bâties, au niveau des secteurs de prairies, ou parfois au milieu des parcelles de cultures.

Ces arbres se rencontrent plus particulièrement sur certains secteurs de la commune : La Seillère, Le Pavillon / L'Ecorce, La Branjardière, Le Taillis, La Bertrandière, La Morinière, Le Marchais, La Cantinière, Le Pirolet.

Le chêne est l'essence la mieux représentée, mais on peut retrouver de façon ponctuelle :

- Le cormier (*Sorbus domestica*) : Le Petit Village.
- Le tilleul (*Tilia cordata*) : La Grande Brosse.
- Le Pin parasol (*Pinus pinea*) : La Rochette.
- L'érable sycomore (*Acer pseudoplatanus*) : "Les Vieilles Bauches".
- Le marronnier (*Aesculus hippocastanum*) : "Les Vieilles Bauches".
- Le cerisier : La Branjardière.
- Le noyer (*Juglans regia*) : "Les Vieilles Bauches".

Parmi ces arbres bon nombre sont considérés comme remarquables :

- Arbres de belle venue.
- Arbres à forte fonction paysagère ou biologique.
- Essences rares.



Chênes : La Boussonnière



Chêne têtard : La Verdure



Chêne : Le Pavillon



Cerisier – Pin parasol : La Branjardière



Chêne : La Salle



Tilleul : La Grande Brosse

5.6 – Les enjeux des haies

Pour mieux apprécier les enjeux du bocage de la commune, au-delà de la stricte qualité végétale des haies, il convient d'étudier la fonctionnalité des haies.

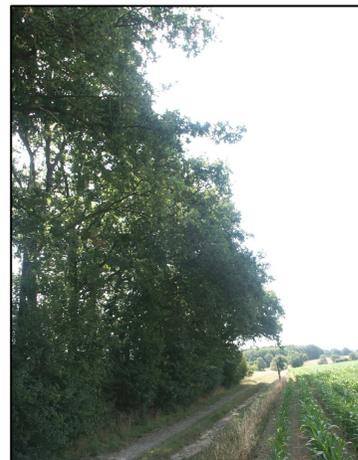
Les haies ont ainsi été hiérarchisées en fonction de leurs enjeux, de façon à donner à la commune un outil plus pertinent de connaissance de son territoire et de réflexion quant au classement des haies à inscrire dans le document d'urbanisme.

La hiérarchisation proposée est la suivante :

⇒ Haies à enjeux très forts :

- Ripisylves : végétation bordant les cours d'eau, à fonction hydraulique majeure.
- Haies à fonction hydraulique de bonne qualité végétale : haies situées en bordure d'émissaire hydrauliques, haies perpendiculaires aux versants à végétation dense et continue.
- Haies à fonction biologique majeure : haies de grande diversité végétale, haies avec des arbres à cavités.
- Haies à double fonctionnalité : haies à fonction hydraulique et biologique majeure.

Haies à fonction hydraulique :



Haie perpendiculaire au versant :
L'Orière

Haies à fonction biologique majeure :



Haie de grande diversité végétale :
L'Orière



Haie sur dénivellation : La Gorsonnière



Haies de têtards à cavité : Le Moulin



Haie dense, multi-strate, sur talus :
Ruscouard

⇒ **Haies à enjeux forts :**

- Haies à fonction hydraulique, de moyenne qualité végétale.
- Haies à fonction hydraulique dégradées (à renforcer).
- Haies de bonne qualité végétale, à fonction biologique et/ou paysagère, forte.

⇒ **Haies à enjeux moyens à faibles :**

- Haies de moyenne qualité végétale, à fonction biologique et/ou paysagère, secondaire.
- Haies relictuelles ou dégradées, sans fonction hydraulique (à renforcer).

Cette classification répertorie l'enjeu de chacune des haies prises isolément, de par leur qualité végétale et leur fonction. Cependant, toutes les haies, en s'intégrant dans un réseau, assurent une fonction de corridor écologique importante.

Le tableau présentant les linéaires de haies selon leurs enjeux est présenté à la page suivante.

Haies de bonne qualité végétale, à fonction biologique et / ou paysagère forte :



Haies de moyenne qualité végétale, à fonction biologique et / ou paysagère secondaire



TABLEAU DE SYNTHESE DES HAIES SELON LEURS ENJEUX

FONCTIONS DES HAIES	LINEAIRES (ml)	%
Haies à enjeux très forts :	19 500	9,38
Ripisylves : fonction hydraulique majeure	8 400	4,04
Haies à fonction hydraulique de bonne qualité	3 600	1,73
Haies à fonction biologique majeure	4 900	2,36
Haies à double fonctionnalité (hydraulique et biologique)	2 600	1,25
Haies à enjeux forts :	58 400	28,08
Haies à fonction hydraulique de moyenne qualité	25 800	12,40
Haies à fonction hydraulique dégradées (à renforcer)	5 600	2,69
Haies de bonne qualité à fonction biologique et/ou paysagère forte	27 000	12,98
Haies à enjeux moyens à faibles :	130 100	62,55
Haies de moyenne qualité à fonction biologique et/ou paysagère secondaire	93 600	45,00
Haies relictuelles ou dégradées (à renforcer)	36 500	17,55
TOTAL	208 000	100



Inventaire des haies

Commune de
Vieillevigne

(44 216)

Fonction des haies

Légende

Haies à enjeux très forts

- Ripisylve : fonction hydraulique majeure
- Haies à fonction hydraulique de bonne qualité végétale
- Haies à fonction biologique majeure
- Haies à double fonctionnalité (hydraulique et biologique)

Haies à enjeux forts

- Haies à fonction hydraulique de moyenne qualité végétale
- Haies à fonctions hydraulique dégradées (à renforcer)
- Haies de bonne qualité végétales, à fonction biologique et / ou paysagère forte

Haies à enjeux moyens à faibles

- Haies de moyenne qualité végétale, à fonction biologique et / ou paysagère secondaire
- Haies relictuelles ou dégradées (à renforcer)

Inventaire du SAGE SBVGL

- Zones humides (SAGE SBVGL)
- Lagunes, Plans d'eau, Mares, Canaux (SAGE SBVGL)

Arbres isolés

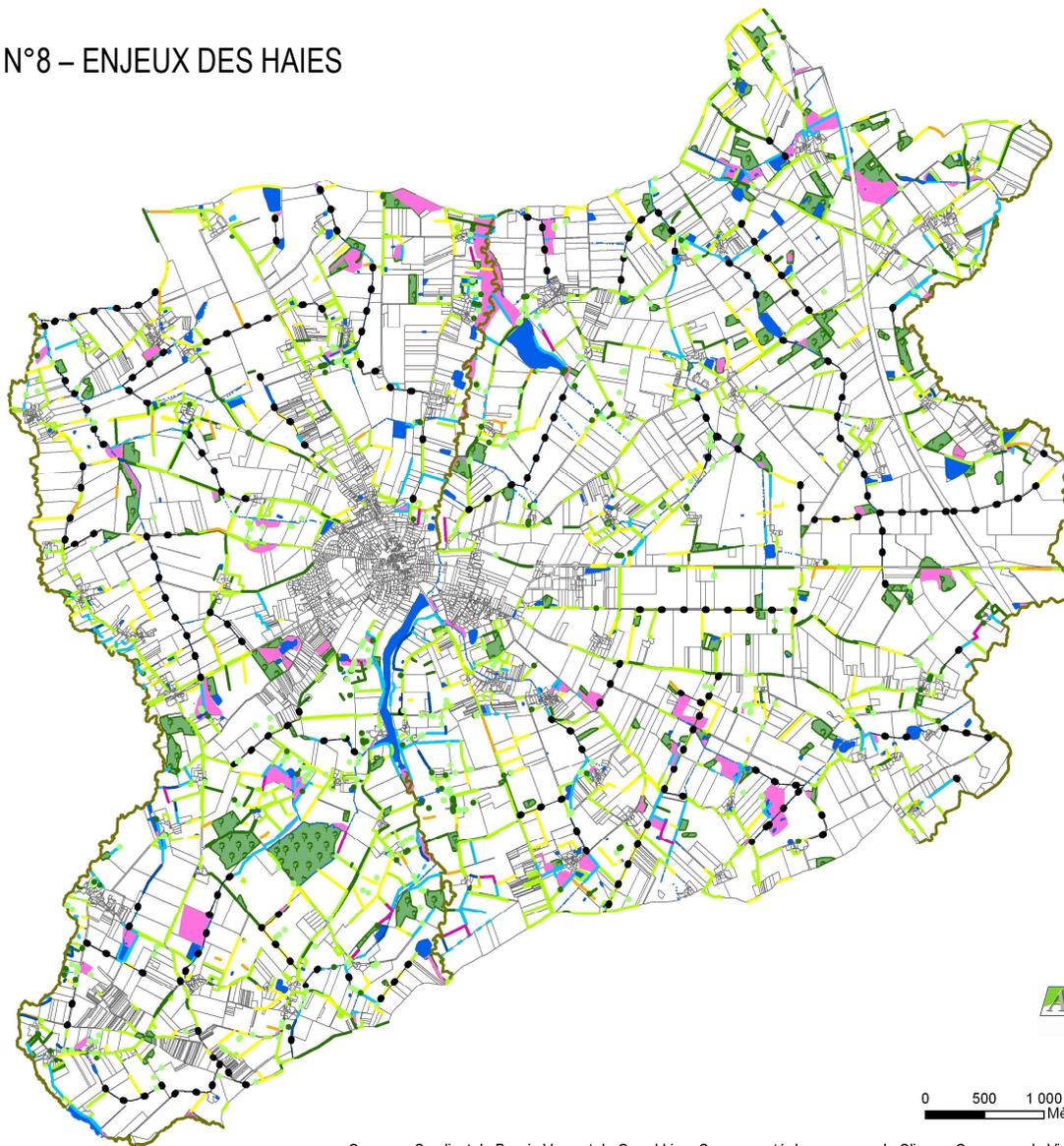
- Arbre isolé
- Arbre isolé remarquable
- Arbre mort

Autres éléments

- Boisements
- Corridors écologiques à renforcer ou à compléter
- Réseau hydrographique IGN



CARTE N°8 – ENJEUX DES HAIES



Sources : Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu, Communauté de commune de Clisson, Commune de Vieillevigne, © IGN®, ATLAM (relevés de terrain : juin/juillet 2011) - Réalisation ATLAM - Novembre 2011

5.7 – Les haies et les zones humides

Les zones humides se rapportent en majorité à des pourtours de boisements ou de plans d'eau, sans lien direct avec la structure bocagère.

Une grande partie des zones humides identifiées se rapportent aussi à des zones de plateaux, de têtes d'écoulements avec des mares, où la trame bocagère se resserre, sans pour autant assurer une ceinture totale de ces zones (entre Gautron / La Renoulière / L'Audaire, près du Plessis).

Peu de zones humides sont identifiées au niveau des fonds de vallées. Seul au niveau de L'Orière, s'observe une parfaite cohésion entre haies et zones humides, avec des haies de ceinture de vallée délimitant la zone humide. Au niveau de La Mintière, où l'ensemble du fond de vallée est classé humide, les haies conservées sont toutes implantées perpendiculairement au versant.

6 – LES MESURES ET ORIENTATIONS DE GESTION

6.1 – Les mesures du document d'urbanisme actuel

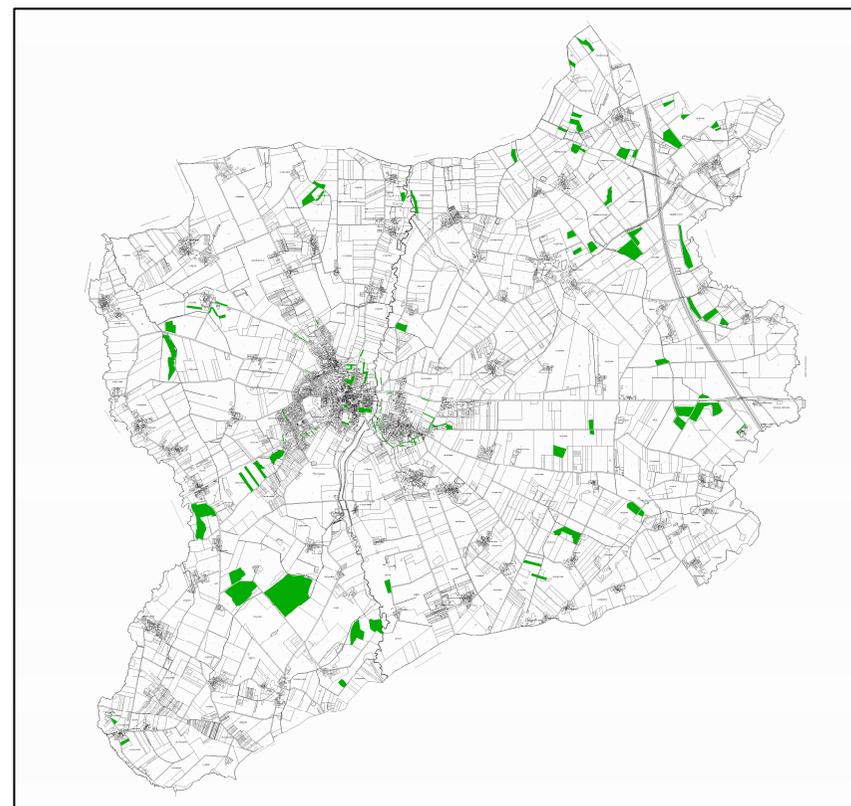
La commune de Vieillevigne dispose actuellement d'un POS. Sur ce document aucune haie ne fait l'objet d'un classement (EBC ou loi paysage) ; seuls les boisements les plus significatifs et des lignes boisées, présentes au niveau ou autour du bourg, bénéficient d'un classement en Espaces Boisés Classés.

Cette mesure de protection des boisements sera reconduite dans le nouveau PLU, mais avec des boisements classés en EBC (pour les plus remarquables) et d'autres classés au titre de la loi Paysage.

6.2 – Les mesures à inscrire au document d'urbanisme à l'étude

A l'issue de la présentation de l'inventaire des haies au groupe local de pilotage, dans sa réunion du 6 septembre 2011, il a été décidé que soit réalisée une réunion de travail conjointe entre le groupe local de pilotage et la commission urbanisme du Conseil Municipal, afin de discuter autour des mesures de protection des haies à retenir et intégrer dans le document d'urbanisme.

CARTE N°9 : LES ESPACES BOISES CLASSES
DU POS ACTUEL



A l'issue de la présentation, par l'urbaniste en charge de l'étude du PLU (cabinet KESSLER), des 2 modes de classement possibles des haies, tels que présentés au chapitre 1.2 (finalité du diagnostic environnemental), il a été retenu le principe de :

- Classer les haies en application de l'article L. 123-1 7^{ème} alinéa du code de l'urbanisme (Loi Paysage), qui permet une plus grande souplesse.
- Classer l'ensemble du linéaire de haies, compte tenu de la faible densité bocagère communale et de l'intérêt de préserver au mieux cette structure devenue très éclatée.

Le plan des enjeux des haies apportera à la commune, en complément, toutes les données d'analyse qui lui seront utiles aux demandes de traitement des haies.

Dans tous les cas, la commune devra encourager l'entretien des haies : coupe des branches basses, nettoyage des basses strates, ébranchage des arbres têtards, nettoyage des haies composées d'orme.

L'arasement devra être étudié avec rigueur et parcimonie, en fonction de l'usage du bois (chauffage, bois d'œuvre), de la nécessité de travaux (urbanisation, travaux agricoles), des risques pour la population (arbres morts...).

Le bocage de la commune, pour être valorisé et afin d'améliorer la fonction de corridor écologique, mériterait d'être renforcé ou complété, en s'appuyant sur :

- Les haies relictuelles, présentant le plus souvent une végétation très éparse et/ou de médiocre qualité.
- Les haies dégradées suite à la disparition de l'orme.
- Le réseau hydrographique secondaire (cours d'eau recalibrés et redressés ne présentant plus ou peu de végétation de bordure), outre leur fonction de corridor écologique, ces haies auront une fonction hydraulique.
- Les voiries, chemins ou limites parcellaires, de façon à assurer la connexion entre deux haies, mais aussi entre les boisements, les zones humides et les vallées (fermeture de la trame végétale – constitution de corridors).

Ainsi, les propositions de plantations résultant de cette étude représentent un linéaire total de 27 500 ml.



Inventaire des haies

Commune de
Vieillevigne

(44 216)

*Proposition de restructuration
de la trame bocagère*

Légende

Trame bocagère

- Arbre isolé
- Arbre isolé remarquable
- Arbre mort
- Haies existantes
- Corridors écologiques à renforcer ou à compléter

Inventaire du SAGE SBVGL

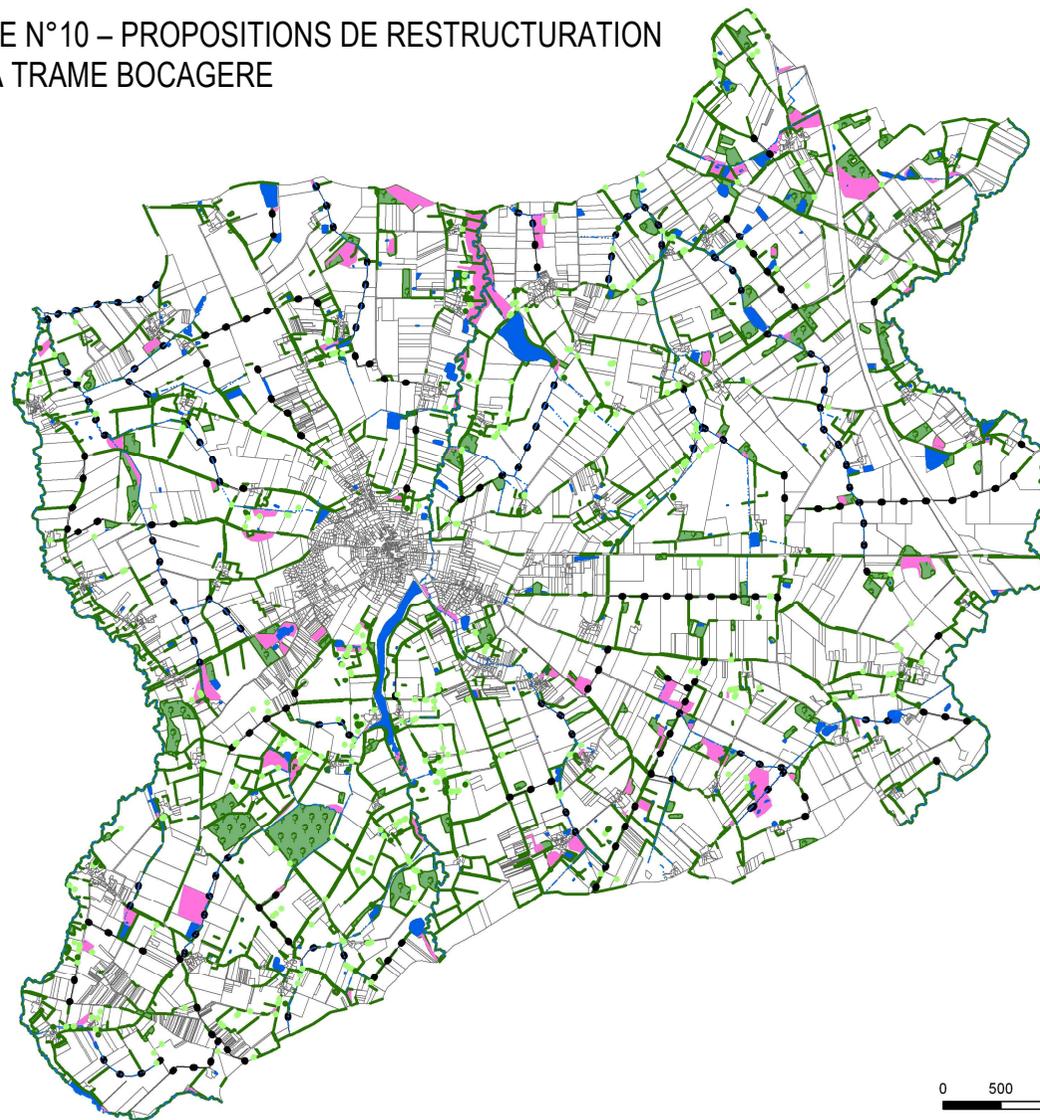
- Zones humides (SAGE SBVGL)
- Lagunes, Plans d'eau, Mares, Canaux (SAGE SBVGL)

Autres éléments

- Boisements
- Réseau hydrographique IGN



CARTE N°10 – PROPOSITIONS DE RESTRUCTURATION DE LA TRAME BOCAGERE



0 500 1 000
Mètres



Sources : Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu, Communauté de commune de Clisson, Commune de Vieillevigne, © IGN ©, ATLAM (relevés de terrain : juin/juillet 2011) - Réalisation ATLAM - Novembre 2011

7 – RESUME

Conformément aux objectifs fixés par le SAGE Sèvre Nantaise demandant aux communes de son périmètre de procéder à un diagnostic environnemental de leur territoire, le Conseil Municipal de Vieillevigne a décidé de réaliser un inventaire de haies, complétant l'inventaire des zones humides réalisé, en 2010, dans le cadre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu, par le Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu.

La mission d'inventaire, confiée au bureau d'études ATLAM, a fait l'objet de :

- 3 réunions du groupe local de pilotage :
 - le 6 avril 2011 : présentation de la méthode, recueil de données.
 - le 6 septembre 2011 : présentation des résultats de l'inventaire.
 - le 25 octobre 2011 : définition des mesures d'intégration dans le PLU (réunion conjointe avec la commission urbanisme du Conseil Municipal).
- Relevés de terrain, réalisés en juin / juillet 2011.

Les résultats de l'inventaire, réalisés conformément à la méthode adoptée par la CLE du SAGE le 8 février 2008, font ressortir que :

- La commune présente une structure bocagère déstructurée, avec un linéaire total de 208 km de haies, représentant une densité moyenne de 41 ml / ha.
- Certaines parties de la commune présentent une densité plus importante de haies (au sud), par opposition à certains secteurs au contraire très ouverts (au nord, en particulier de part et d'autre de l'autoroute, et plus ponctuellement au sud).
- Les haies se retrouvent prioritairement : en bordure des cours d'eau principaux (Blaison, Ognon, Issoire), en bordure des routes, autour des zones bâties, au niveau des vallées, autour des plans d'eau et zones humides.
- Les haies sont représentées plus particulièrement par des haies arbustives hautes et haies multi-strates, de bonne qualité végétale (près de 60% des haies).

- Les haies de meilleure qualité se retrouvent préférentiellement en bordure des routes, autour des zones bâties et au niveau des vallées, ou dans les secteurs où la trame est plus dense. En revanche, les haies présentes en bordure des chemins de remembrement ou en limite d'îlots correspondent en majorité à des haies relictuelles, buissonnantes à arbustives, souvent dégradées.
- La végétation linéaire est complétée de
 - Boisements, la surface totale étant d'environ 165 ha.
 - Nombreux arbres isolés, avec des sujets souvent remarquables.
 - Végétation encadrant de nombreuses mares (saule en majorité).
- Sur la commune, de nombreuses haies présentent une fonction hydraulique, biologique et paysagère très forte à forte, soit 80 000 ml, représentant 38,5% du linéaire total.

L'intégration de l'inventaire des haies, dans le document d'urbanisme, amène la commune de Vieillevigne à :

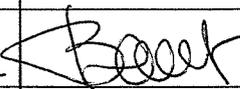
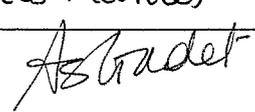
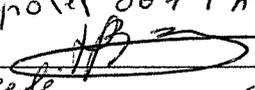
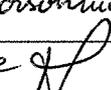
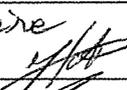
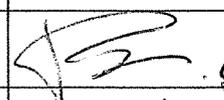
- Préserver au mieux les haies qui constituent un patrimoine tant écologique que paysager et culturel, ceci d'autant plus que la trame bocagère s'est éclatée.
- Prendre en compte de façon stricte les haies d'intérêt majeur ou fort.
- Encourager le renforcement et la reconstitution des lignes structurantes majeures, afin d'assurer la fermeture de la trame bocagère (notion de corridor écologique). Les propositions résultant de cette étude représentent un linéaire de 27,5 Km.

ANNEXES

- 1) Feuille de présence et document de présentation de la réunion du groupe local de pilotage du 6 avril 2011
- 2) Feuille de présence et document de présentation de la réunion du groupe local de pilotage du 6 septembre 2011
- 3) Feuille de présence et documents de présentation de la réunion groupe local de pilotage / commission d'urbanisme du 25 octobre 2011

FICHE DE PRESENCE
Comité de pilotage "inventaire des haies"
6 AVRIL 2010

Tel-

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame Nelly SORIN	Maire	
Monsieur Daniel BONNET	1 ^{er} adjoint Ruscouard	 06 09 05 18 52
Monsieur Didier HERY	Conseiller municipal Les Plantes	les Plantes - 06 06 56 54 52
Madame Astrid GADET	Institution Inter Départementale de la Sèvre Nantaise	
Monsieur Michel SENARD	Agriculteur	 Le entreauvrie 06-64-81-03-23
Monsieur Vincent AIRIAU	Agriculteur	le mar chais
Monsieur Patrice LAMY	Agriculteur	la mitière 06 81 32 16 35
Monsieur Alain BRETIN	Agriculteur	le Bynopet 06 71 17 18 56
Monsieur Alain GUILLET	Agriculteur	chancele  guillet 02.40 26 57.68
Monsieur Jean-Claude BONNET	Agriculteur	 la gersonnière 06 61 73 22 69
Monsieur Philippe GUERIN	Agriculteur	la Barre  02-40-02-05-1
Monsieur Jean-Joseph AIRIAU		 le paradis . 06-16-23-188
Monsieur Jean-Claude NAULIN	Agriculteur	
Monsieur Joseph PETIT	Président AFR	19 la Falordière  06 62 34 23 1
Monsieur Guy GABORIAU	Naturaliste	Le chanduy. Saugéac  06 68 70 57 7
Monsieur Gérard RICHARD	Chasseur	 . Gau teen 02 40 02 05 8
Monsieur Daniel BLAIN	Agriculteur	 la Grivière 06 65 13 33 63
Monsieur J.M. PASQUEREAU	DDTM 44	
Monsieur Anthony YOUNG	Mairie	

VIEILLEVIGNE

Inventaire des haies



Réunion du groupe de travail du 6 avril 2011

**PRE-INVENTAIRE
DES HAIES**

Contexte de l'inventaire

- Pas de dispositions réglementaires s'appliquant à l'inventaire et la protection des haies
- Objectif du SAGE Sèvre Nantaise : préservation des zones humides et des haies pour la protection de la qualité de l'eau.
- Réalisation d'un diagnostic environnemental communal défini par la méthode adoptée par la CLE le 8 février 2008 : inventaire des zones humides – inventaire des haies

Conséquences de l'inventaire

- Intégration dans le document d'urbanisme (PLU en cours de révision)
- Protection des haies à forts enjeux
 - Article L. 123-1 7^{ème} alinéa du code de l'urbanisme.
 - Article L. 130-1 du code de l'urbanisme (Espace Boisé Classé).

Fonctions des haies

Les haies présentent différentes fonctions :

- Fonction hydrologique :
 - Limitation du ruissellement
 - Infiltration de l'eau dans le sol
 - Limitation de l'érosion des sols
- Fonction climatique :
 - Effet brise vent
 - Régulation thermique
 - Protection du bétail et amélioration des rendements

Fonctions des haies (suite)

- Fonction biologique :
 - Zone d'habitat et d'alimentation pour une faune diversifiée
 - Enrichissement du sol par l'apport en matière organique
 - Fonction de corridor écologique (lien entre espaces naturels), si la trame est continue.
- Fonction paysagère :
 - Composante paysagère
 - Intégration paysagère des bâtiments agricoles
 - Création de repères
- Fonction économique :
 - Production de bois

Méthode

Inventaire – Classement des haies par types :

- Haies relictuelles (buissonnantes à arbustives)
- Haies relictuelles arborées (alignements arbres)
- Haies buissonnantes sans arbre
- Haies buissonnantes avec quelques arbres (haut jet ou têtards)
- Haies arbustives
- Haies multi-strates (arborées)
- Ripisylves
- Plantations récentes
- Haies horticoles
- Haies spontanées (végétation basse)

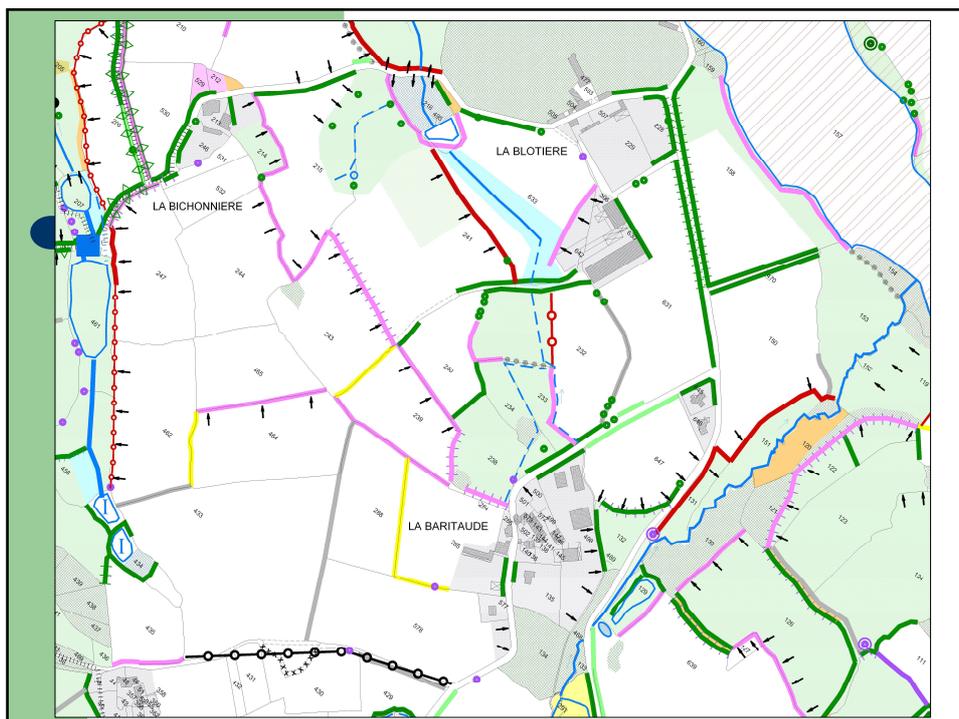
Descriptif des haies

Création d'une fiche descriptive par haie :

- Localisation – Situation topographique (plateau, pente, bas de versant, bords de zones humides ou cours d'eau...)
- Présence d'une dénivellation
- Présence d'un talus
- Etat sanitaire
- Essences principales
- Fonction biologique (diversité – arbres à cavités)
- Fonction hydraulique.
- Autres fonctions

Cartographies

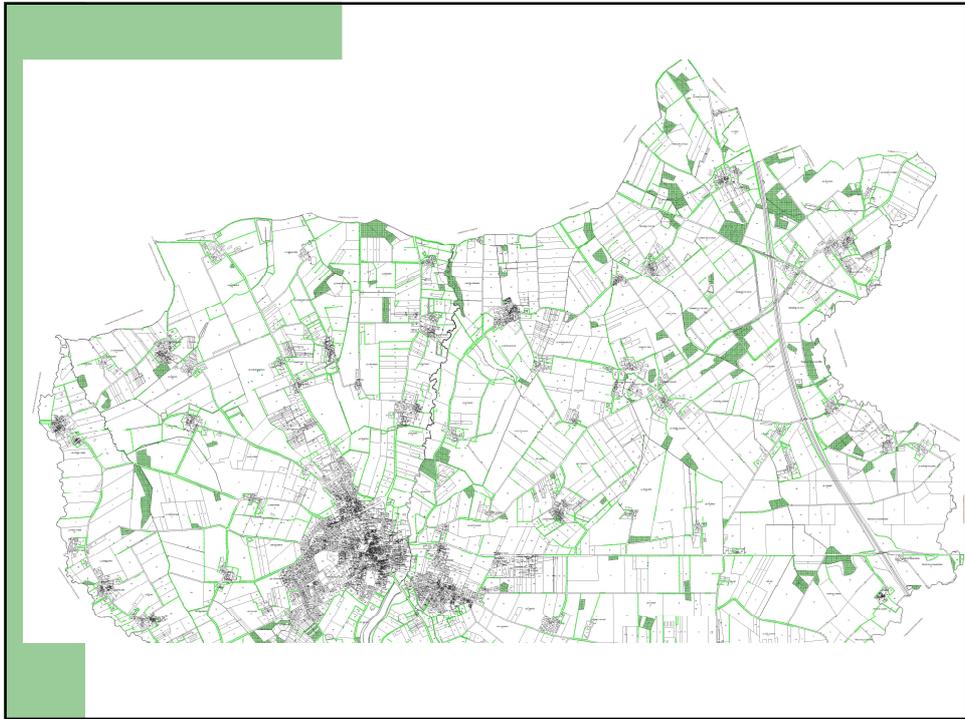
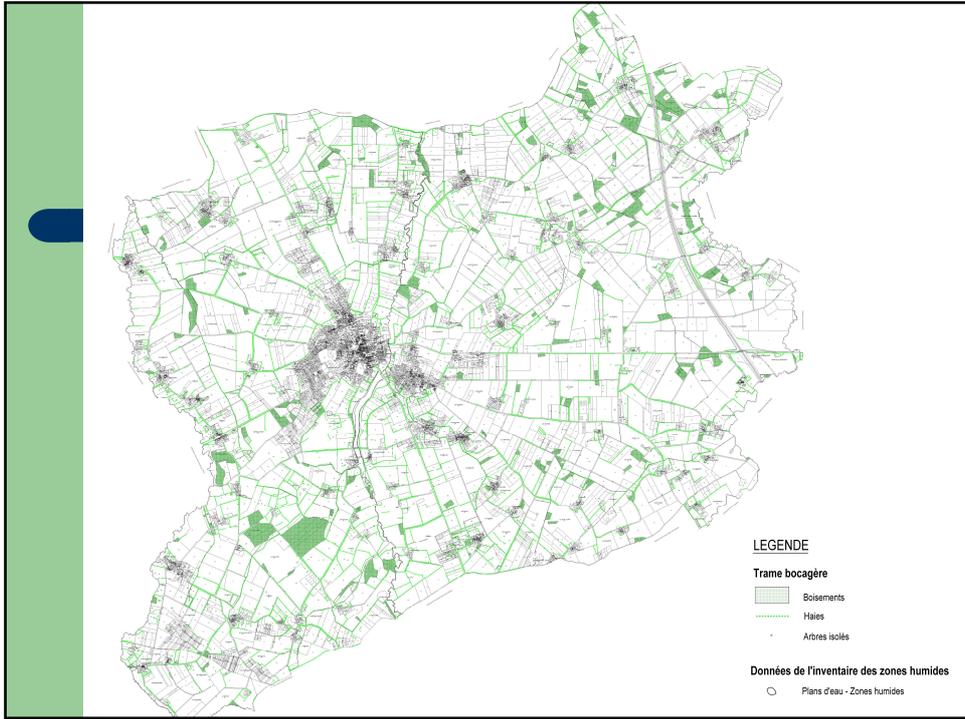
- Une carte d'inventaire des haies selon leurs types
- Une carte d'inventaire des haies selon leurs enjeux.

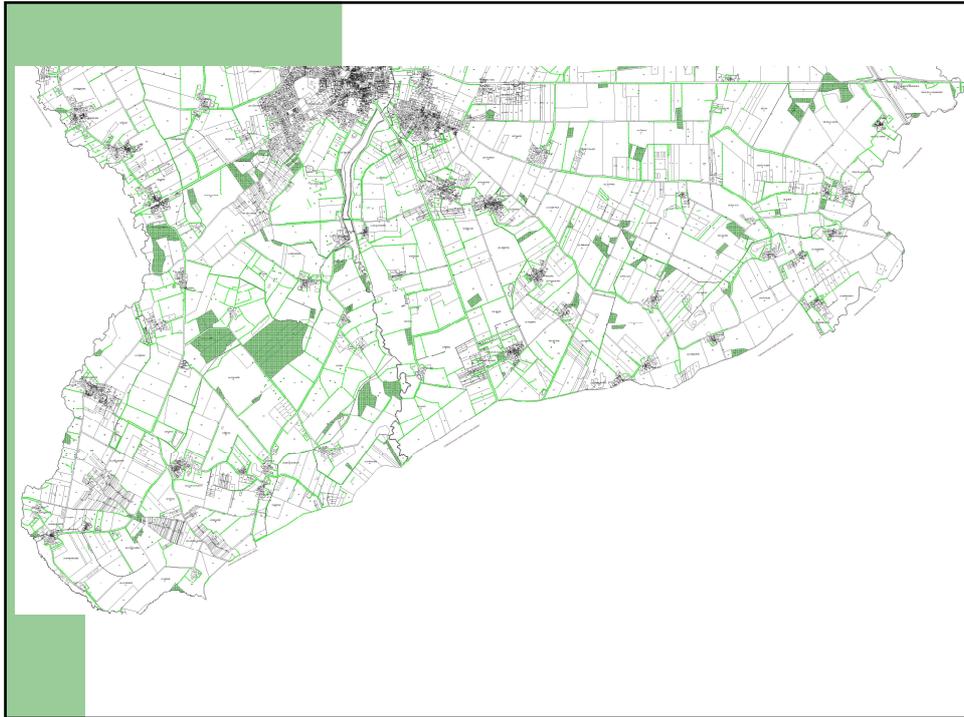


Le bocage de Vieilleville

Une structure bocagère déstructurée

- Une linéaire total de haies d'environ 274 km soit une densité de 55 ml / ha.
- Une densité plus importante au sud-ouest : Les Ardelières, La Boussonnière, Les Paillères, La Chassière, Chancelle, Le Plessis, La Goullière.
- Une végétation représentée par :
 - Des ripisylves
 - Des haies de bordures de routes ou de lisières de bâti
 - De la végétation spontanée en bordure de chemins et en limite d'îlots
 - Des haies de meilleure qualité au niveau des vallées ou les secteurs bocagers plus denses.
 - De la végétation accompagnant les plans d'eau et mares





Prochaines étapes

- Inventaires de terrain : fin avril / début mai
Nécessité d'obtenir une lettre de mission, pour justifier notre passage sur le terrain.
- Réunion de présentation au groupe de travail : début juin.
- Validation par le Conseil Municipal.
- Inscription dans le document d'urbanisme.

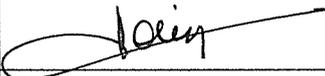
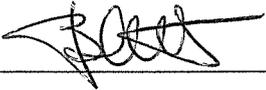
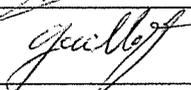
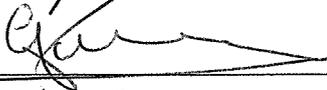
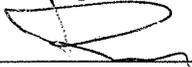
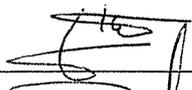
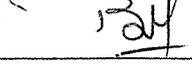
FICHE DE PRESENCE

Comité de pilotage "inventaire des haies"

6 AVRIL 2010

septembre 2011

Tel-

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame Nelly SORIN	Maire	
Monsieur Daniel BONNET	1 ^{er} adjoint	
Monsieur Didier HERY	Conseiller municipal	
Madame Astrid GADET Melle Eloïse BLAZY	Institution Inter Départementale de la Sèvre Nantaise	
Monsieur Michel SENARD	Agriculteur	Excuse
Monsieur Vincent AIRIAU	Agriculteur	
Monsieur Patrice LAMY	Agriculteur	
Monsieur Alain BRETIN Richard Michel	Agriculteur	
Monsieur Alain GUILLET	Agriculteur	
Monsieur Jean-Claude BONNET	Agriculteur	
Monsieur Philippe GUERIN	Agriculteur	
Monsieur Jean-Joseph AIRIAU		
Monsieur Jean-Claude NAULIN	Agriculteur	
Monsieur Joseph PETIT	Président AFR	
Monsieur Guy GABORIAU	Naturaliste	
Monsieur Gérard RICHARD	Chasseur	
Monsieur Daniel BLAIN	Agriculteur	
Monsieur J.M. PASQUEREAU B. HORICAN	DDTM 44	
Monsieur Anthony YOUNG	Mairie	

ANIZON Ludovic

Syndicat B.V.
Grand lieu



VIEILLEVIGNE

Inventaire des haies



Réunion technique

du 6 septembre 2011

PRESENTATION
INVENTAIRE DES HAIES

Rappel du contexte de l'inventaire

- Objectif du SAGE Sèvre Nantaise : préservation des zones humides et des haies pour la protection de la qualité de l'eau.
- Réalisation d'un diagnostic environnemental communal, défini par la méthode adoptée par la CLE le 8 février 2008 : inventaire des zones humides – inventaire des haies
- Finalité de l'inventaire : intégration dans le document d'urbanisme (en cours de révision), pour protection

Le maillage bocager de Vieillevigne

Un maillage bocager dans l'ensemble déstructurée et très inégal d'un secteur à l'autre

- Un linéaire total de haies d'environ 207 km, soit une densité globale de 41 ml / ha.
- Une densité plus importante :
 - au sud : Les Ardelières, La Boussonnière, La Chassière, Chancelle, Le Plessis, Le Taillis / La Renaudière, La Branjardière, La Lardière, Le Moulin de l'Audaire, La Croix Verte.
- Une plus grande ouverture paysagère :
 - plus largement au nord : de part et d'autre de l'autoroute, La Grande Brosse, La Chaudry, La Boissière, L'Ecotais, La Pilotière, L'Audonnière, La Mintière, La Miltière.
 - plus ponctuellement au sud : La Godière, La Petite Gauvinière, Le Bois Joly, Les Charillères, La Goullière / Le Château, Bonne Fontaine, La Renouillère, Les Landes, Bel-Air.

Le maillage bocager de Vieillevigne

Un maillage bocager en lien avec le réseau hydrographie, les voies et le bâti

Le maillage bocager est représenté par :

- Des ripisylves, bordant l'ensemble des cours d'eau :
- Des haies situées en bordure des routes
- Des haies encadrant les zones bâties, avec un resserrement du maillage autour des villages
- Des haies présentes au niveau des vallées (pentes, zones de prairies) : L'issoire, L'Ognon, Le Blaison.
- Des haies présentes autour des zones humides et des plans d'eau (peupliers)
- Des haies relictuelles ou spontanées situées en bordure de chemins et en limite d'îlots de culture.

Les éléments de végétation complémentaires

Le maillage bocager est complété par :

- Des boisements : environ 165 ha
Ils se répartissent sur l'ensemble de la commune, en particulier au nord-est (de part et d'autre de l'autoroute) et au sud-ouest (Les Paillères).
- De nombreux arbres isolés, avec des sujets remarquables
La Seillière, Le Pavillon / L'Ecorce, La Branjardière, Le Taillis, La Bertrandière, La Morinière, Le Marchais, La Cantinière, Le Pirolet.
- De la végétation encadrant les nombreuses mares

La typologie SAGE des haies

La méthode SAGE identifie 7 types de haies :

- Haies relictuelles (buissonnantes à arbustives)



- Haies relictuelles arborées (alignements d'arbres)



- Haies basses rectangulaires sans arbre (buissonnantes)



- Haies basses rectangulaires avec arbres



- Haies arbustives hautes (haies vives sans arbre)

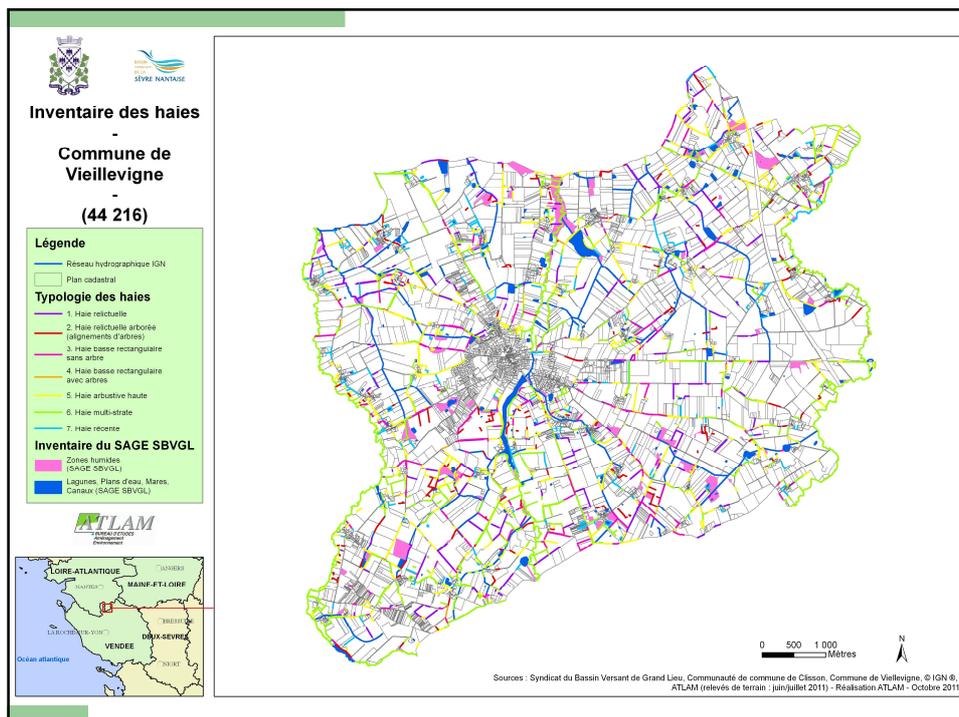


- Haies multi-strates (haies arborées)



- Haies récentes





Les types de haies de la commune

Une bonne représentation des haies multi-strates et par contraste, des haies relictuelles

TYPES DE HAIES	LINEAIRES	%
Haies relictuelles	27 250 ml	13,10
Haies relictuelles arborées	14 250 ml	6,85
Haies basses sans arbres	25 100 ml	12,07
Haies basses avec arbres	1 000 ml	0,48
Haies arbustives hautes	55 350 ml	26,61
Haies multi-strates	64 600 ml	31,06
Haies récentes	20 450 ml	9,83

Caractéristiques / qualité des haies

Une fiche descriptive par haie

- Localisation – Situation topographique (plateau, pente, bas de versant, bords de zones humides ou cours d'eau...)
- Présence d'une dénivellation
- Présence d'un talus
- Qualité
- Etat sanitaire
- Essences principales
- Fonction biologique (diversité – arbres à cavités)
- Fonction hydraulique.

Caractéristiques / qualité des haies de la commune

- Une majorité de haies en position de plateau, en lien avec la topographie peu marquée de la commune.
- Des haies en position de versants (au niveau des vallées) avec parfois une dénivellation
La Cantinière / La Mintière, Malabrit / L'Ecotais, La Barre, Le Garré, La Branjardière, L'Orière, La Boussonnière / La Pavillon, La Seillière.
- Une quasi-absence de talus

Caractéristiques / qualité des haies de la commune (suite)

- Des haies dans l'ensemble de bonne qualité (haies arbustives – haies multi-strates.
Les haies de meilleure qualité au niveau des vallées, en bordure de route ou dans les secteurs bocagers plus denses
- Un état sanitaire des haies généralement bon, sauf pour quelques haies : présence d'orme : Le Château, La Morinière, La Lardière, Le Grand Chêne, Ruscouard.
- Essences principales : chêne pédonculé, chêne sessile, aubépine, prunellier...
- Essences secondaires : saule, orme, tremble, charme, frêne, érable champêtre, ajonc, cormier, robinier, aulne, peuplier.

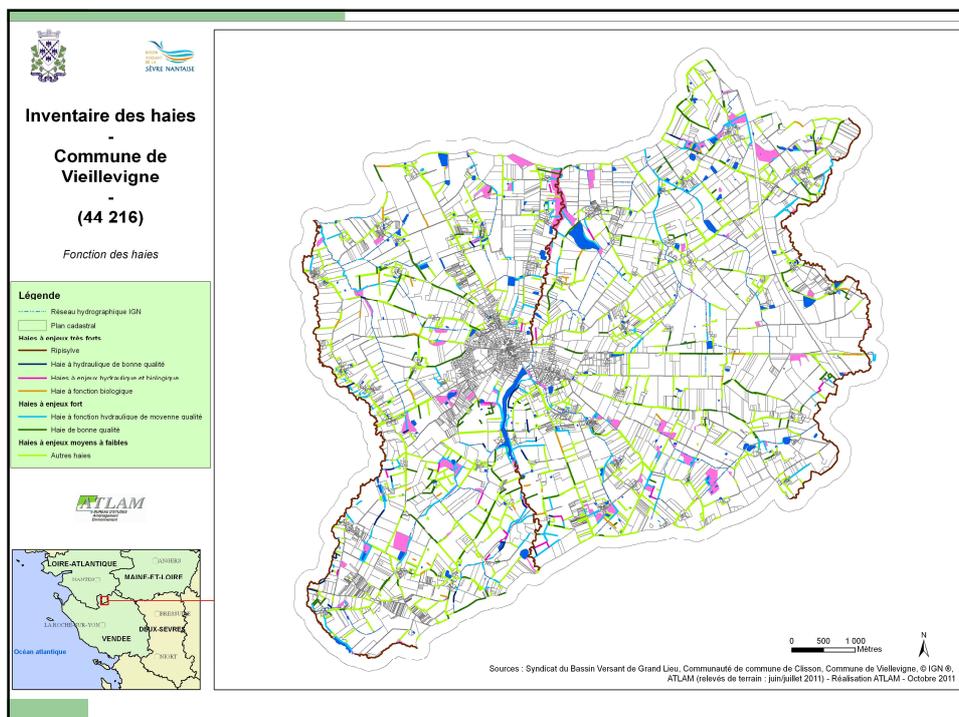
Fonctions des haies

Les haies présentent différentes fonctions :

- Fonction hydrologique :
 - Limitation du ruissellement
 - Infiltration de l'eau dans le sol
 - Limitation de l'érosion des sols
 - Haies de ceintures de vallées, haies perpendiculaires aux versants.
- Fonction climatique :
 - Effet brise vent
 - Régulation thermique
 - Protection du bétail et amélioration des rendements
 - Haies multi-strates, et continues, d'orientation N/S ou NO/SE.

Fonctions des haies (suite)

- **Fonction biologique :**
 - Zone d'habitat et d'alimentation pour une faune diversifiée
 - Enrichissement du sol par l'apport en matière organique
 - Fonction de corridor écologique (lien entre espaces naturels).→ Haies denses et diversifiées, haies avec des arbres à cavités, haies reliant les boisements entre eux ou les boisements aux vallées.
- **Fonction paysagère :**
 - Intégration paysagère des bâtiments agricoles
 - Création de repères
- **Fonction économique :**
 - Production de bois



Fonctions des haies de la commune

FONCTIONS DES HAIES	LINEAIRES	%
Ripsisylves (cours d'eau principaux)	8 290 ml	3,98
Haies à fonction hydraulique de BQ	6 130 ml	2,95
Autres haies à fonction hydraulique	28 990 ml	13,94
Haies à fonctions hydraulique et biologique	2 580 ml	1,24
Haies à fonction biologique majeures	8 480 ml	4,08
Haies de bonne qualité	29 460 ml	14,16
Autres haies	124 070 ml	59,65
TOTAL	208 000 ml	100



Ripsisylve : Ognon



Haie sur dénivellation :
La Gorsonnière / La Branjardière



Haies d'intérêt biologique
L'Orière / Nord-est du bourg / nord Ruscouard

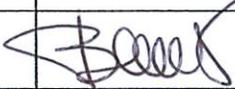
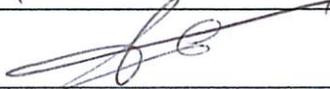
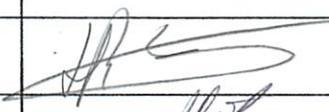
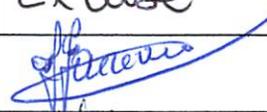
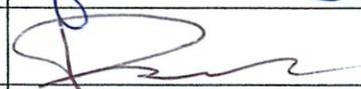
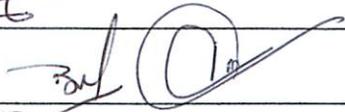
Prochaines étapes

Inscription des haies au document d'urbanisme

- Réunion technique :
Réflexion sur les modalités d'inscription des haies au document d'urbanisme
Classement des haies à enjeux forts et de très bonne qualité :
 - Article L. 123-1 7^{ème} alinéa du code de l'urbanisme.
 - Article L. 130-1 du code de l'urbanisme (Espace Boisé Classé).
- Validation par le Conseil Municipal.

FICHE DE PRESENCE
Comité de pilotage "inventaire des haies"
25 octobre 2014

~~FE~~

NOM	FONCTION	SIGNATURE
Madame Nelly SORIN	Maire	Excusé
Monsieur Daniel BONNET	1 ^{er} adjoint	
Monsieur Didier HERY	Conseiller municipal	
Madame Astrid GADET BLAZY Eloïse α	Institution Inter Départementale de la Sèvre Nantaise	Blazy
Monsieur Michel SENARD	Agriculteur	
Monsieur Vincent AIRIAU	Agriculteur	
Monsieur Patrice LAMY	Agriculteur	
Monsieur Alain BRETIN	Agriculteur	
Monsieur Alain GUILLET	Agriculteur	guillet
Monsieur Jean-Claude BONNET	Agriculteur	
Monsieur Philippe GUERIN	Agriculteur	Excusé
Monsieur Jean-Joseph AIRIAU		
Monsieur Jean-Claude NAULIN	Agriculteur	
Monsieur Joseph PETIT	Président AFR	
Monsieur Guy GABORIAU	Naturaliste	Gaboriau
Monsieur Gérard RICHARD	Chasseur	
Monsieur Daniel BLAIN	Agriculteur	
Monsieur J.M. PASQUEREAU M Moriceau B-	DDTM 44	
Monsieur Anthony YOUNG	Mairie	Excusé

Amuzon Ludovic.

Syn Bassin

Excusé

VIEILLEVIGNE

Inventaire des haies



Réunion technique

du 25 octobre 2011

PRESENTATION
INVENTAIRE DES HAIES

Rappel du contexte de l'inventaire

- Objectif du SAGE Sèvre Nantaise : préservation des zones humides et des haies pour la protection de la qualité de l'eau.
- Réalisation d'un diagnostic environnemental communal, défini par la méthode adoptée par la CLE le 8 février 2008 : inventaire des zones humides – inventaire des haies
- Finalité de l'inventaire : intégration dans le document d'urbanisme (en cours de révision), pour protection

Le maillage bocager de Vieillevigne

Un maillage bocager dans l'ensemble déstructurée et très inégal d'un secteur à l'autre

- Un linéaire total de haies d'environ 207 km, soit une densité globale de 41 ml / ha.
- Une densité plus importante :
 - au sud : Les Ardelières, La Boussonnière, La Chassière, Chancelle, Le Plessis, Le Taillis / La Renaudière, La Branjardière, La Lardière, Le Moulin de l'Audaire, La Croix Verte.
- Une plus grande ouverture paysagère :
 - plus largement au nord : de part et d'autre de l'autoroute, La Grande Brosse, La Chaudry, La Boissière, L'Ecotais, La Pilotière, L'Audonnière, La Mintière, La Miltière.
 - plus ponctuellement au sud : La Godière, La Petite Gauvinière, Le Bois Joly, Les Charillères, La Goullière / Le Château, Bonne Fontaine, La Renouillère, Les Landes, Bel-Air.

Le maillage bocager de Vieillevigne

Un maillage bocager en lien avec le réseau hydrographie, les voies et le bâti

Le maillage bocager est représenté par :

- Des ripisylves, bordant l'ensemble des cours d'eau :
- Des haies situées en bordure des routes
- Des haies encadrant les zones bâties, avec un resserrement du maillage autour des villages
- Des haies présentes au niveau des vallées (pentes, zones de prairies) : L'issoire, L'Ognon, Le Blaison.
- Des haies présentes autour des zones humides et des plans d'eau (peupliers)
- Des haies relictuelles ou spontanées situées en bordure de chemins et en limite d'îlots de culture.

Les éléments de végétation complémentaires

Le maillage bocager est complété par :

- Des boisements : environ 165 ha
Ils se répartissent sur l'ensemble de la commune, en particulier au nord-est (de part et d'autre de l'autoroute) et au sud-ouest (Les Paillères).
- De nombreux arbres isolés, avec des sujets remarquables
La Seillière, Le Pavillon / L'Ecorce, La Branjardière, Le Taillis, La Bertrandière, La Morinière, Le Marchais, La Cantinière, Le Pirolet.
- De la végétation encadrant les nombreuses mares

La typologie SAGE des haies

La méthode SAGE identifie 7 types de haies :

- Haies relictuelles (buissonnantes à arbustives)



- Haies relictuelles arborées (alignements d'arbres)



- Haies basses rectangulaires sans arbre (buissonnantes)



- Haies basses rectangulaires avec arbres



- Haies arbustives hautes (haies vives sans arbre)

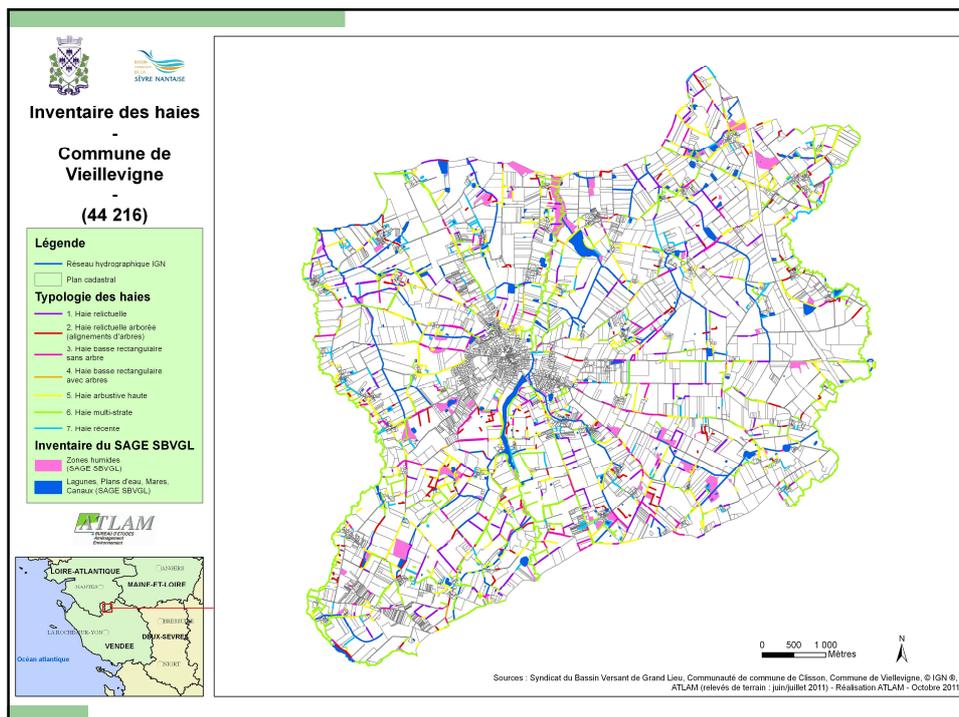


- Haies multi-strates (haies arborées)



- Haies récentes





Les types de haies de la commune

Une bonne représentation des haies multi-strates et par contraste, des haies relictuelles

TYPES DE HAIES	LINEAIRES	%
Haies relictuelles	27 250 ml	13,10
Haies relictuelles arborées	14 250 ml	6,85
Haies basses sans arbres	25 100 ml	12,07
Haies basses avec arbres	1 000 ml	0,48
Haies arbustives hautes	55 350 ml	26,61
Haies multi-strates	64 600 ml	31,06
Haies récentes	20 450 ml	9,83

Caractéristiques / qualité des haies

Une fiche descriptive par haie

- Localisation – Situation topographique (plateau, pente, bas de versant, bords de zones humides ou cours d'eau...
- Présence d'une dénivellation
- Présence d'un talus
- Qualité
- Etat sanitaire
- Essences principales
- Fonction biologique (diversité – arbres à cavités)
- Fonction hydraulique.

Caractéristiques / qualité des haies de la commune

- Une majorité de haies en position de plateau, en lien avec la topographie peu marquée de la commune.
- Des haies en position de versants (au niveau des vallées) avec parfois une dénivellation
La Cantinière / La Mintière, Malabrit / L'Ecotais, La Barre, Le Garré, La Branjardière, L'Orière, La Boussonnière / La Pavillon, La Seillière.
- Une quasi-absence de talus

Caractéristiques / qualité des haies de la commune (suite)

- Des haies dans l'ensemble de bonne qualité (haies arbustives – haies multi-strates.
Les haies de meilleure qualité au niveau des vallées, en bordure de route ou dans les secteurs bocagers plus denses
- Un état sanitaire des haies généralement bon, sauf pour quelques haies : présence d'orme : Le Château, La Morinière, La Lardière, Le Grand Chêne, Ruscouard.
- Essences principales : chêne pédonculé, chêne sessile, aubépine, prunellier...
- Essences secondaires : saule, orme, tremble, charme, frêne, érable champêtre, ajonc, cormier, robinier, aulne, peuplier.

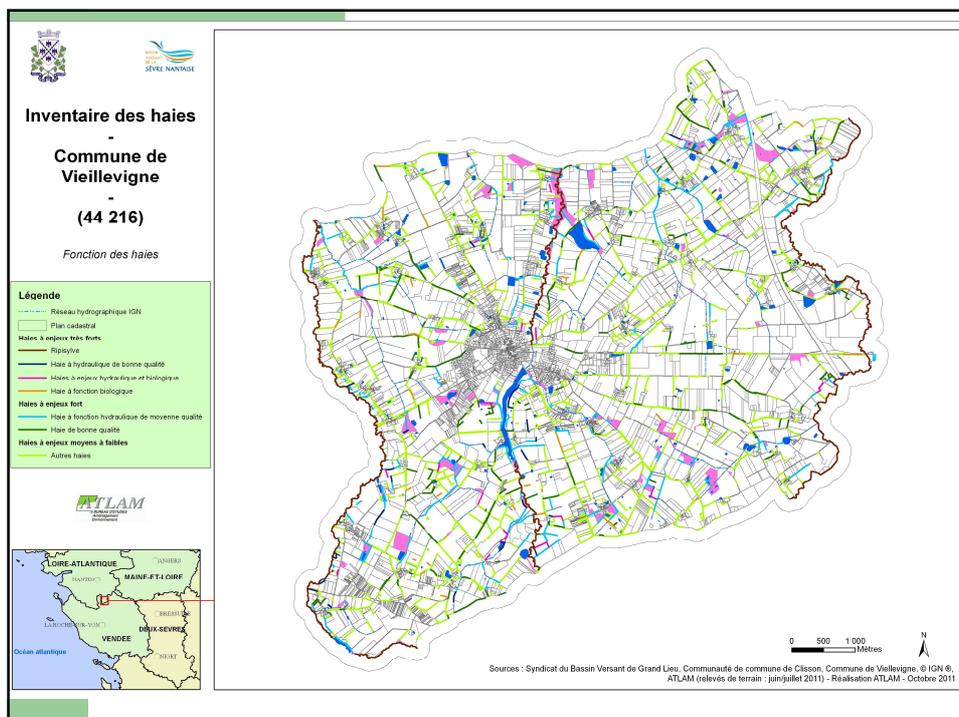
Fonctions des haies

Les haies présentent différentes fonctions :

- Fonction hydrologique :
 - Limitation du ruissellement
 - Infiltration de l'eau dans le sol
 - Limitation de l'érosion des sols
 - Haies de ceintures de vallées, haies perpendiculaires aux versants.
- Fonction climatique :
 - Effet brise vent
 - Régulation thermique
 - Protection du bétail et amélioration des rendements
 - Haies multi-strates, et continues, d'orientation N/S ou NO/SE.

Fonctions des haies (suite)

- **Fonction biologique :**
 - Zone d'habitat et d'alimentation pour une faune diversifiée
 - Enrichissement du sol par l'apport en matière organique
 - Fonction de corridor écologique (lien entre espaces naturels).
 - ➔ Haies denses et diversifiées, haies avec des arbres à cavités, haies reliant les boisements entre eux ou les boisements aux vallées.
- **Fonction paysagère :**
 - Intégration paysagère des bâtiments agricoles
 - Création de repères
- **Fonction économique :**
 - Production de bois



Fonctions des haies de la commune

FONCTIONS DES HAIES	LINEAIRES	%
Ripsisylves (cours d'eau principaux)	8 290 ml	3,98
Haies à fonction hydraulique de BQ	6 130 ml	2,95
Autres haies à fonction hydraulique	28 990 ml	13,94
Haies à fonctions hydraulique et biologique	2 580 ml	1,24
Haies à fonction biologique majeures	8 480 ml	4,08
Haies de bonne qualité	29 460 ml	14,16
Autres haies	124 070 ml	59,65
TOTAL	208 000 ml	100



Ripsisylve : Ognon



Haie sur dénivellation :
La Gorsonnière / La Branjardière



Haies d'intérêt biologique
L'Orière / Nord-est du bourg / nord Ruscouard

Prochaines étapes

Inscription des haies au document d'urbanisme

- Validation par le Conseil Municipal.



ATLAM

Bureau d'études

38, rue Saint Michel

85 190 VENANSAULT

TEL : 02 51 48 15 15

atlam@wanadoo.fr

